

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	32.—	16.25	8.25	3.—
ÉTRANGER:	50.—	26.—	14.—	5.—

Tarif réduit pour les abonnements souscrits en France, se renseigner auprès de l'administration du journal.

219^{me} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

22 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 16 ct., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 55 et 72 ct. - Réclamés 75 ct., locales 55 ct. (de nuit 72 ct.). Mortuaires 30 et 45 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., «ASSA» agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

Reprise de la « guerre froide »

La « guerre froide » a recommencé. Elle a recommencé très exactement par la faute de M. Zorine, délégué soviétique au comité de désarmement qui a prononcé un « niel » retentissant et digne du Molotov des plus mauvais jours, en réponse aux dernières propositions alliées. M. Zorine agissait, bien entendu, en service commandé. Il exécutait les ordres des dirigeants russes qui ont toujours le mot de paix à la bouche, mais qui viennent de lever le masque, une fois de plus, en mettant à l'essai leur redoutable fusée balistique. Les thèmes pacifistes, c'est matière à exportation ou à discours pour festival de jeunesse. Mais la préparation à la guerre, c'est un facteur primordial de la politique intérieure russe. L'Allemagne hitlérienne du moins ne cachait pas à ce point, sous un manteau d'hypocrisie, son sinistre jeu.

Les propositions occidentales de désarmement telles qu'elles ont été exposées dans le document divulgué à la fin de la semaine dernière sont des plus sages et des plus raisonnables. Elles n'offrent d'ailleurs rien de bien nouveau par rapport à ce que l'on connaissait déjà. Simplement, elles se présentent sous la forme d'un plan d'ensemble cohérent.

Les trois grandes puissances de l'Ouest demandent d'abord une limitation et une réduction des armes classiques, opération qui deviendra possible par l'institution d'un organe international de contrôle. Puis elles proposent le contrôle des matières fissiles, la suspension des explosions nucléaires expérimentales et l'arrêt de la production des matières fissiles dans les deux ans qui suivront. Elles réclament enfin l'établissement de zones d'inspection aérienne et terrestre contre l'éventualité d'une attaque par surprise.

Il faut à M. Zorine une dose extraordinaire de mauvaise foi pour prétendre que ce document est un « plan de guerre » et non un travail de paix. Il lui faut faire montre d'une fourberie sans pareille pour soutenir que ce texte est sans valeur parce qu'il ne prévoit pas la suppression des bases militaires et le retrait des troupes stationnées en territoires étrangers. Car, précisément, la suggestion préconisant la limitation et la réduction contrôlée des armements tend à cette fin. Elle est une première étape indispensable dans la voie qui permettra de parvenir à une diminution des bases militaires.

Mais ce que l'U.R.S.S. souhaite, c'est que les Occidentaux évacuent les leurs, sans garantie aucune! Et c'est bien là le fond de la pensée des dirigeants soviétiques. Ceux-ci ne peuvent concevoir de plan de « désarmement » que dans la mesure où un plan de ce genre enlèvera tous ses atouts à l'adversaire et permettra à l'U.R.S.S. de garder tous les siens en mains. On jugera, dans ces conditions, que le dialogue est devenu impossible et que les débats du comité de désarmement sont complètement inutiles jusqu'au moment où M. Zorine reviendra sur ses positions.

Et il reviendra sur ses positions, il est nécessaire de le préciser, quand les Russes auront compris que l'Occident est intrinsèquement dans sa volonté de défense. Comme l'a rappelé le délégué français, M. Jules Moch, Moscou sait bien qu'il n'y a jamais eu de conspiration contre les Russes des quinze nations de l'Ouest qui composent l'O.T.A.N. Mais l'U.R.S.S. doit savoir tout autant que si elle n'a à craindre aucune attaque des Occidentaux, ceux-ci sont bien résolus à n'en admettre aucune non plus venant de l'Est, même sous la forme larvée de la propagande communiste.

M. Georges Duhamel faisait récemment dans le « Figaro » sa confession d'un pacifiste. Il racontait qu'il avait admiré autrefois les Romain Rolland, les Tolstoï, les Tagore. Mais, depuis la guerre d'Hitler, il a ouvert les yeux: « Nul, sans doute, plus que moi ne désire la paix et la justice, écrit-il. J'ouvre les yeux bien grands quand je vois, par exemple, l'Inde, qui donne au monde entier des leçons de pacifisme, mettre soudain la main sur le Cachemire et s'en emparer. Je souhaite que tout soit lent pour maintenir une paix que je tiens pour le plus précieux des systèmes d'équilibre. Mais quand je sens que va se trouver en péril une civilisation respectable entre toutes, alors je dis: « Demeurons armés et veillons! » Quand je vois les vêtements avocats de la liberté, de la justice, du prolétariat travailler obstinément à tenir en service de nobles nations comme la Hongrie, qui ont droit à la liberté parfaite, alors je murmure: Le pauvre monde humain est fort malade. Il n'est pas au bout de ses souffrances. Et c'est sans doute en demeurant les armes à la main que nous pourrions lui conserver le plus précieux de tous les biens: la paix, légitime et nécessaire... »

On ne saurait mieux dire... René BRACHET.

Un avertissement suivi d'actes concrets

Des troupes françaises poursuivent des rebelles algériens en territoire tunisien

La France s'est basée sur l'interdiction faite à tout Etat de donner assistance à une rébellion étrangère

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

Un avertissement avait été publiquement donné mais personne ne croyait qu'il serait suivi d'actes concrets. Il en a pourtant été ainsi et, pour la première fois depuis le début de la rébellion algérienne, des troupes françaises ont franchi la frontière tunisienne et, sur le territoire même de la Régence, mis hors de combat une bande de hors-la-loi qui, se croyant sûrs de l'impunité, s'approprièrent à regagner leur base une fois leur coup de main terminé en territoire algérien.

L'incident s'est produit samedi dernier et il a suscité une violente protestation du gouvernement tunisien qui accuse un détachement français blindé d'avoir violé les frontières de l'Etat tunisien, attaqué une garnison dont sept soldats auraient été tués. Le haut commandement français en Algérie donne de l'affaire une version très différente et, confirmant son premier communiqué, précise au contraire qu'il s'agit d'un exercice normal du « droit de suite ». Les rebelles avaient attaqué, ils ont été pris en charge et contraints à la bataille.

M.-G. G.

(Lire la suite en 7^{me} page)

D'un bout à l'autre...

Une affaire d'« or »

PARIS (Reuter). — Un pickpocket de 37 ans, Gaston Vidal, a avoué avoir volé dans les derniers 18 mois 400 portefeuilles. La plupart ont été dérobés dans les vestiaires des bâtiments principaux de l'Unesco à Paris.

Un essai intéressant

NEW-YORK (Reuter). — Un ballon géant, sans équipage, est monté à 83.100 pieds (près de 28 km.) au-dessus du Minnesota, pour expérimenter un équipement destiné à prendre du soleil des photographies plus précises que jamais, annonce la marine des Etats-Unis.

Le métro du prince Charles

Le métro miniature offert par la ville de Paris au prince Charles devait être le clou de l'Exposition des modèles réduits ouverte à Londres. Mais il refusa obstinément de marcher. Tous les techniciens présents s'acharnèrent sur son moteur pendant près de deux heures afin de trouver la cause de la panne. Quelques minutes avant l'heure de fermeture de l'exposition, un des organisateurs, qui n'est pas, lui, un technicien, suggéra que peut-être le métro miniature fonctionnait sur un noyau français. Effectivement, c'était la réponse au problème.

... de la planète ★

NEUVIÈME MEMBRE DU COMMONWEALTH

La Malaisie est devenue indépendante

Du centre des Hautes études américaines :

L'indépendance de la Malaisie a été proclamée le 31 août. A cette date, la constitution de la nouvelle fédération est entrée en vigueur. Ainsi a pris fin officiellement le protectorat que les Britanniques exerçaient sur la Malaisie, qui deviendra membre du Commonwealth.

Longues négociations et pénibles opérations

Ce résultat est d'autant plus significatif que, pour l'obtenir, les autorités britanniques ont poursuivi parallèlement de longues négociations politiques et de pénibles opérations militaires. Depuis 1948, une rébellion, d'inspiration communiste, troublait le pays. En dépit d'une supériorité considérable, tant en effectifs qu'en armement, les forces anglo-malaises avaient éprouvé les plus grandes difficultés à réduire les insurgés qui, servis par la nature du pays, opéraient par coups de main et se réfugiaient ensuite dans la jungle.

Pratiquement insaisissables, les hommes de la M.R.L.A. (Malayan Races Liberation Army) attaquaient les villages isolés, ravageaient les plantations, s'efforçaient par la terreur d'interdire le travail dans les mines et les établissements industriels, détruisaient les voies

ferées. En 1951, ils étaient même parvenus à assassiner le haut-commissaire de la Fédération de Malaisie, sir Henry Guernsey.

Tout en poursuivant résolument leurs opérations répressives, les Britanniques



s'efforçaient de donner satisfaction aux aspirations des mouvements nationalistes malais. Le successeur de sir Henry Guernsey, sir Donald Mac Gillivray, se gardait de toute confusion entre les rebelles communistes, qu'il n'épargnait pas, et les Malais qui revendiquaient leur indépendance.

Neuf wagons déraillent et cinq sont précipités dans un ravin

Catastrophe ferroviaire sans précédent en Jamaïque

160 morts et 400 blessés

KINGSTON, 2 (Reuter). — Un train a déraillé, la nuit dernière, près de la gare de Kendal, dans la région de Manchester, en Jamaïque. Neuf des douze wagons sont sortis des rails.

Cent soixante morts et 400 blessés, tel est jusqu'à présent le bilan du plus grave accident de chemin de fer qui se soit produit à la Jamaïque.

Les circonstances de l'accident

C'est dimanche soir, à 23 h. 10 (heure locale) que s'est produit l'accident. Près de la gare de Kendal, à 95 km. de Kingston, au moment où un convoi composé de douze wagons tirés par deux locomotives électriques s'approchait d'un petit pont d'environ 17 mètres de longueur, après avoir dépassé une courbe, un coup de frein provoqua une rupture d'attelage. La locomotive et deux wagons de tête se détachèrent et continuèrent à rouler vers la gare,

tandis que deux des wagons suivants s'écrasèrent contre le pont. Deux autres se renversèrent et cinq autres encore étaient précipités dans un ravin. Seul le dernier wagon était arrêté en haut d'un talus.

(Lire la suite en 7^{me} page)

EN BASSE-SAXE

La pression du « geyser » a diminué

De nouveaux forages ont été entrepris

OSTERWALD, 2 (A.F.P.). — La pression du « geyser » de pétrole qui a fait irruption près du village d'Osterwald, en Basse-Saxe, a commencé à diminuer, ce qui permettra sans doute bientôt de le canaliser.

Entre temps, de nouveaux forages ont été entrepris pour diminuer la pression et quatre pompes vont être mises en action pour puiser le pétrole qui couvre actuellement une surface de 40,000 mètres carrés.

Khrouchtchev éloigne ses adversaires

M. CHEPILOV a été nommé professeur

MOSCOU, 2 (A.F.P.). — On apprend que M. Dimitri Chepilov a été nommé à un poste de professeur dans une ville d'Asie soviétique.

Ainsi, les quatre membres du groupe « antiparti », récemment destitués, sont pourvus maintenant de nouveaux postes.

(Réd. — M. Malenkov va prendre la direction de la centrale électrique d'Oust-Kamenogorsk. Molotov vient d'être nommé ambassadeur en Mongolie extérieure et Kaganovitch ira méditer des inconvénients de l'opposition en dirigeant une usine de ciment dans l'Oural. M. Khrouchtchev semble désormais préférer l'éloignement au classique coup de revolver dans la nuque.)

J'ÉCOUTE...

Au compte-gouttes...

Serions-nous, bon sang! trop parcimonieux d'éloges? Une employée s'en plaignait :

— Ça lui brûlerait la langue de nous dire, une fois, merci! Un petit merci, par-ci par-là, tout de même, cela fait plaisir. Puis, on sait où on en est!

N'être point trop avare d'éloges, avec la parcimonie toutefois qui convient pour que l'éloge ne passe point pour flatterie coutumière, ce pourrait être, après tout, très bonne règle de vie dans tous nos rapports avec autrui.

Pensons-y! Car l'éloge fait à point et, pour qui le mérite est pour toute âme bien née un véritable, un excellent stimulant :

— Partez! Partez! Partez! C'est par ces impératifs irrités que, jadis, la directrice d'un hôtel, d'ailleurs justement réputé, expédiait sur-le-champ une employée, coupable à ses yeux de ce qu'on tacerait peut-être aujourd'hui de simple vétille.

Autrefois, le travail, presque toujours artisanal, ne s'accompagnait, certes pas! de beaucoup d'éloges. Mais si l'on expédiait si facilement et au besoin son monde derrière sa porte, on savait aussi le louer à ses heures. A chaque bonne occasion même et avec la considération que l'on doit au travail d'autrui.

L'on vous fabriquait ainsi, par exemple, des serviteurs ou des servantes qui finalement faisaient corps avec la maison. C'était le bon temps.

Les cas en sont rares de nos jours. On en cite, cependant, ici ou là, dans les journaux ou dans les familles, quelques exemples magnifiques.

D'ailleurs, les robots affluent aujourd'hui. Irons-nous leur tirer notre révérence?...

Cependant, des humains nous restent. Ne leur envoyons pas dire que nous sommes contents d'eux! Disons-le nous-mêmes!

Sans, pour autant, nous imaginer qu'ils vont, comme on le craint peut-être, tendre leur chapeau, s'ils en portent, et nous dire assis: — Augmentez-moi, patron, s'il vous plaît!

FRANÇOIS.

Il reste deux combattants de la guerre civile américaine

CRESTVIEW (Floride), 2 (A.F.P.). — William Lundy, l'un des trois derniers anciens combattants de la guerre civile américaine est mort dimanche soir. Il était âgé de 109 ans.

Né près de Troy, dans l'Alabama, le 18 janvier 1848, M. Lundy avait servi dans une unité de la « Home Guard » vers la fin de la guerre civile. Il était alors âgé de 16 ans.

Les deux autres anciens combattants de la guerre civile américaine encore vivants sont Walter Williams, 114 ans, qui habite Houston (Texas) et John Saiting, 111 ans, de Slant (Virginie).

Comme William Lundy, ils avaient servi tous les deux dans l'armée de la Confédération.

Après la manifestation de dimanche à Delémont Une étape dans l'évolution du problème jurassien

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Dimanche dernier, avant la fête qui, par milliers, réunit les Jurassiens à Delémont, plus de 60 journalistes entendirent les chefs du mouvement séparatiste exposer les raisons, le but et la portée de l'initiative cantonale qui tend à donner enfin aux citoyens actifs des sept districts jurassiens l'occasion de faire connaître leur avis sur la question qui, depuis dix ans, travaille et divise une partie appréciable de l'opinion publique.

Ainsi, l'affaire prend une tournure nouvelle et, recevant les journalistes à l'hôtel de ville, le maire lui-même, que ses fonctions obligent pourtant à la prudence et à la réserve, n'a pas hésité à le reconnaître.

Je l'ai écrit déjà et je n'ai pas changé d'avis, l'initiative séparatiste, à condition d'abord qu'elle trouve les 12,000 signatures nécessaires, ouvre une voie que l'on pourrait comparer au chemin qu'empruntait le fameux coche de la fable: « montant, sablonneux, malaisé ». Du moins ses auteurs ont-ils un double mérite; celui du courage d'abord, de la probité ensuite.

G. P.

(Lire la suite en 7^{me} page)



Ce sont 42,000 personnes qui sont venues à Delémont soutenir le mouvement jurassien. Sur notre photo, les participants votent à main levée la résolution que nous avons publiée hier.

LIRE AUJOURD'HUI:

Page 4 :

TOUS LES SPORTS

LE RIDEAU DE VELOURS

Le théâtre au bimillénaire de Bâle

Page 6 :

Avec Otto Suhr, Berlin perd

l'un de ses premiers résistants aux exigences soviétiques

AVIS OFFICIELS



VILLE de Neuchâtel
 Permis de construction
 Demande de M. Italo Seletto de construire un petit bâtiment à l'usage de magasin, au nord-est du No 53 de la rue des Charmettes (sur art. cadastral 8021).
 Les plans sont déposés à la Police des constructions, Hôtel communal, jusqu'au 10 septembre 1957.
 Police des constructions.

IMMEUBLES

Chaumont
 A vendre près de la route Chaumont - Chaserai, non loin de l'auberge du Vieux-Bols, un terrain boisé de 1569 m²
 Jolie situation pour bâtir. Eau, électricité, téléphone à proximité immédiate.
 S'adresser à l'Agence Immobilière, B. de Chambrier, place Pury 1, Neuchâtel. Tél. 5 17 26.

A vendre, à Pesoux, MAISON LOCATIVE
 de 6 logements de trois pièces, tout confort, avec deux garages. Construction récente.
 Adresser offres écrites à M. T. 3745 au bureau de la Feuille d'avis.

Terrains à vendre à Yvonand
 Au centre de la localité: terrains à bâtir. Convient aussi pour artisans ou industriels.
 En bordure de la voie ferrée: terrains industriels.
 Demander renseignements et faire offres au notaire Edouard Debétaz, à Yverdon.

Week-end
 A vendre jolie maison, construction 1946, 3 pièces (possibilité d'en aménager une 4^e), cuisine, buanderie, balcon, téléphone, W.-C. Situation très tranquille, vue magnifique sur le lac Léman et les Alpes; habitable toute l'année. Grand jardin potager, petit verger et hangar. S'adresser à Paul Bovard, la Bastoulaz, poste Rte. Tél. 4 22 51.
 A louer à la Neuveville beau et grand appartement tout confort, vue, soleil, dégagement, jardin. — Adresser offres écrites à N. V. 3770 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer appartement
 deux grandes pièces, belle vue sur le lac, balcon, construction moderne, très bien insonorisée. — Tél. 6 42 17 dès 19 heures.
 A louer pour tout de suite, dans immeuble moderne, joli appartement de 2 pièces, avec cuisine, salle de bains, chauffage général, ascenseur, vue, soleil, et balcon spacieux. — S'adresser: Ecluse 64, 4^eme centre gauche.
 A louer pour le 24 septembre, un appartement de trois pièces, confort. Pour visiter, s'adresser à F. Pellet, Gouttes-d'Or 66, Monruz.
 A louer pour le 24 novembre, à Bevaix, appartement de 3 chambres, tout confort. — S'adresser: Willy Brunner, peintre, Bevaix. Tél. 6 82 23.

A LOUER
 A louer à Bevaix logement de trois chambres et cuisine. S'adresser à E. Robert, St-Tombet, Bevaix.
LOCAL
 à louer au centre de la ville. Adresser offres écrites à G. O. 3764 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER (éventuellement à vendre) BEAUX CHALETS
 Jura neuchâtelois, 1100 m. Meublé, confort, etc. Chalet complet ou par logements 7 lits, 4 lits, 4 lits. Disponible tout de suite ou prochainement. Pour visiter, faire offres sous chiffres O. W. 3771 au bureau de la Feuille d'avis.
 A louer, chaussée de la Boine 22,

MAGASIN D'ANGLE avec arrière-magasin
 loyer mensuel Fr. 180.— plus chauffage au prix coûtant.
 Pour visiter, s'adresser à M. Donzé, concierge, ou Baloise-Vie, Service immobilier, quai du Mont-Blanc 3, Genève. Tél. (022) 32 50 55.

CHAMBRES
 Jolie chambre indépendante. Tél. 5 27 93.
 A louer à étudiants **STUDIOS**
 au soleil, avec confort, au centre. Se renseigner à l'hôtel Suisse, tél. (038) 5 14 61.
 A louer chambre. — Farcs 31, 3me.
 A cinq minutes de la gare, pour personne sérieuse, jolie chambre. — 99, rue Mattie, 1er, à g.

PENSIONS
 Pour étudiant dans maison privée, jolie chambre ensoleillée, avec excellente pension. Prix modéré. — Tél. 5 58 79.
DEM. A LOUER
 On cherche un appartement de deux ou trois pièces, sans confort, dans les environs de Neuchâtel, d'Auvier, pour deux personnes tranquilles. — Adresser offres écrites à J. R. 3786 au bureau de la Feuille d'avis.
 Couple sans enfants cherche à louer bel appartement de 3 - 3 1/2 chambres pour tout de suite ou date à convenir. — Adresser offres sous chiffres R. Z. 3773 au bureau de la Feuille d'avis.
 On cherche à louer

APPARTEMENT OU VILLA
 5 pièces ou plus. Situation tranquille. — Adresser offres écrites à T. B. 3776 au bureau de la Feuille d'avis.

Locaux de magasin

pour commerce de meubles sont cherchés sur la place de Neuchâtel. Vieil immeuble à transformer pourrait également convenir.
 Faire offres détaillées à Etude E. Bourquin, avocats, notaire et gérances, Terreaux 9, Neuchâtel.

OFFRES D'EMPLOIS
Chauffeur
 de camion, sobre et travailleur, est demandé par maison de la place, pour transports de matériaux de construction. Faire offres sous chiffres M. U. 3789 au bureau de la Feuille d'avis.

Couture
 On demande dans bon atelier une ouvrière et une assujettie. Faire offres à Mlle Mentha, Petit-Pontarlier 7, Neuchâtel.

box ou garage
 pour voiture automobile. Tél. 5 19 22 (heures de bureau).
 On cherche chambre meublée. Ecrire à case postale 797, Neuchâtel 1.

La DIRECTION DES POSTES DE NEUCHÂTEL engagera, dans le courant de cet automne, des

agents postaux porteurs de l'uniforme
 Les candidats doivent être citoyens suisses, en parfaite santé et jouir d'une réputation irréprochable. Ils doivent avoir au moins 18 ans, mais au plus 32 ans.
 Les demandes manuscrites doivent être adressées jusqu'au 15 septembre prochain à la direction précitée.
 Elles seront accompagnées:
 a) d'un extrait de naissance ou d'un acte d'origine;
 b) de tous les livrets et certificats scolaires;
 c) des certificats relatifs à l'activité post-scolaire;
 d) d'un certificat de bonnes mœurs délivré par l'autorité communale.

On demande pour entrée immédiate ou à convenir, **sommelière** connaissant les deux services. Faire offres avec copies de certificats et photo au BUFFET DE LA GARE, la Chaux-de-Fonds.
 On demande un **Chauffeur-car EXTRA** est cherché pour journée ou demi-journées de remplacement. Octobre - novembre. Tél. 6 32 06. S'adresser au restaurant «La Prairie», tél. 5 57 57.

Fabrique de remorques cherche pour entrée immédiate ou date à convenir, un **peintre en carrosserie** capable, ayant pour l'aider un aide-peintre et un manoeuvre. Faire offres ou se présenter à Draize S. A., Neuchâtel, téléphone 8 24 15.

Fabrique d'horlogerie à Neuchâtel cherche, pour entrée immédiate ou à convenir, **visiteur d'échappements** bon acheveur, serait mis au courant. Les candidats ayant bonne formation sont priés de faire offres sous chiffres P. 6074 N. à Publicitas, Neuchâtel. Place stable et bien rétribuée. — Appartement de 3 pièces à disposition.

Magasin de chaussures à Neuchâtel cherche **vendeuse** pour le 1er octobre ou date à convenir. Offres sous chiffres K. R. 3743 au bureau de la Feuille d'avis.
 Pension Mithra, Adelboden, cherche pour son service de maison, **une ou deux jeunes filles** Service agréable. Occasion d'apprendre le bon allemand. Bon salaire. — Renseignements et offres à M. Diacon, Amandiers 7, Neuchâtel 3. Tél. 5 29 40.

Nous cherchons **GÉRANTE** pour un magasin d'alimentation de la place de Neuchâtel. Faire offres par écrit à U. B. 3752 au bureau de la Feuille d'avis.
 Importante maison de Suisse romande, bien introduite, cherche jeune homme travailleur et sérieux, désirant faire carrière en qualité de **représentant de commerce** ou bon représentant ayant fait ses preuves, pour son rayon de Neuchâtel et du Jura bernois. Formation et cours de vente dans la maison. Frais, fixe et commission. Faire offres sous chiffres P. 10403 à Publicitas, Lausanne.

Confiserie demande pour date à convenir une **VENDEUSE** bien au courant de la branche et du service au tea-room. Libre tous les dimanches. — Adresser offres avec photo et copies de certificats à la confiserie Wodey-Suchard, Neuchâtel.

Nous engageons pour l'automne:
 1) **Aide à l'expédition** par demi-journées, l'après-midi. Préférence à personne ayant travaillé dans un service d'expédition et pouvant assumer certaines responsabilités.

2) **Repasseuse qualifiée** (sur vêtements) éventuellement par demi-journées.

3) **Aide-repasseuse** ou débutantes pour repassage aux appareils à vapeur. Mise au courant assurée.
 Offres écrites avec références et prétentions à TEINTURERIE MODE, Neuchâtel 8.

La Fonderie Boillat S. A., à Reconvilier (Jura bernois) cherche pour son service d'entretien électrique un **mécanicien-électricien**

Place très intéressante, caisse de retraite, cantine (depuis décembre 1957).
 Adresser offres à la direction technique, tél. (032) 9 22 11.

La Fonderie Boillat S. A., à Reconvilier (Jura bernois) cherche un **conducteur SIG-lifter**

Travail en équipes, bien rétribué. Caisse de retraite, cantine (depuis décembre 1957).
 Adresser offres à la direction technique, tél. (032) 9 22 11.

On demande pour tout de suite **personnes** connaissant la dactylographie pour travaux d'adresses (à domicile exclu). Se présenter au Bureau d'Adresses, provisoirement dans les locaux de la gare C.F.F., après le coiffeur.

Ménagerie-ébénisterie en plein développement, de Suisse romande, cherche **collaborateur** parlant le français et l'allemand, pouvant s'occuper seul des machines et des affaires de banque, éventuellement avec apport. Par la suite, possibilités de reprendre l'entreprise assurée. Pour patron diplômé (condition pas indispensable), travail agréable. Condition essentielle: collaboration honnête et agréable. Appartement ou pension avec chambre dans la maison, belle situation avec vue sur les Alpes.
 Adresser offres écrites à R. X. 3735 au bureau de la Feuille d'avis.

Femme de ménage
 propre et leste est recherchée pour tout de suite, de 10 heures à 14 heures, tous les jours, sauf le dimanche. Bons gages. Tél. 5 91 84.
 On demande pour tout de suite **jeune fille** de 16 à 18 ans, pour aider au ménage et au magasin. Occasion d'apprendre le français. Congés réguliers. Bons gages. Mme Francis Monney, boulangerie - pâtisserie, rue de la Ronde 21, la Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 27 74.
 On demande un **garçon de maison** Restaurant du Jura.
 On cherche à Pesoux, pour date à convenir, dans appartement soigné, **personne consciencieuse** avec sérieuses références, pour travaux de ménage. Tous les après-midi et lessives toutes les six semaines. Adresser offres écrites à F. N. 3783 au bureau de la Feuille d'avis.

Femme de ménage
 est demandée pour une à deux heures par jour. — Se renseigner au No 5 51 17.

Sommelière
 Nous cherchons bonne sommelière pour le 24 septembre (bon gain), près de Neuchâtel, — Mme Renavier, Saint-Nicolas 26. Tél. 5 88 83.

DEM. D'EMPLOIS
Jeune homme
 orphelin de père, 15 ans, intelligent et robuste, fréquentant la dernière année d'école primaire, cherche occupation en dehors des heures de classe. — Faire offres à l'Association suisse des Amis du jeune homme, Sablons 47, tél. 5 40 88.

«Borgward Isabella» 1957
 A vendre par suite d'une contre-affaire, splendide voiture avec radio «Point Bleu», ayant roulé seulement 3500 km.; prix intéressant. Ecrire sous chiffres H. P. 3765 au bureau de la Feuille d'avis.

Garçon d'office ou commissionnaire
 Jeune homme de quinze ans, hors des écoles, Suisse allemand, cherche pour la période du 15 septembre au printemps 1958, place de commissionnaire ou de garçon d'office. Faire offre à l'Association suisse des Amis du jeune homme, Sablons 47, à Neuchâtel. Tél. 5 40 88.
Jeune Italien
 déjà à Neuchâtel, bien fait, 16 ans, grand, présentant bien, cherche place de débutant dans hôtel ou restaurant. Téléphoner au 5 72 86.
Ménusier-ébéniste
 cherche place stable à Neuchâtel. Adresser offres écrites à E. M. 3782 au bureau de la Feuille d'avis.
JEUNE FILLE
 sachant l'anglais, le français, l'allemand, le portugais, ayant fait des études commerciales et de langues, cherche place tout de suite ou pour date à convenir. Adresser offres écrites à K. S. 3787 au bureau de la Feuille d'avis.
PERDUS-TRouvÉS
 Perdu dimanche 25 août une **BAGUE EN OR** avec pierre turquoise, parcours: la Coudre, Portes-Rouges, Fahys, Gibraltair. Bonne récompense. Bellevaux 7, 3me étroit.
 Trouvé **JEUNE CHAT** tigré et blanc, à la Casarda. Tél. 5 71 26 entre 19 h. et 19 h. 30.
Prof. médicales auxiliaires
YVES REBER
 Bandagiste orthopédiste reçoit **tous les jours, mardi excepté**
 19, faubourg de l'Hôpital (2^eme étage). Tél. 5 14 52

collaborateur
 parlant le français et l'allemand, pouvant s'occuper seul des machines et des affaires de banque, éventuellement avec apport. Par la suite, possibilités de reprendre l'entreprise assurée. Pour patron diplômé (condition pas indispensable), travail agréable. Condition essentielle: collaboration honnête et agréable. Appartement ou pension avec chambre dans la maison, belle situation avec vue sur les Alpes.
 Adresser offres écrites à R. X. 3735 au bureau de la Feuille d'avis.

collaborateur
 parlant le français et l'allemand, pouvant s'occuper seul des machines et des affaires de banque, éventuellement avec apport. Par la suite, possibilités de reprendre l'entreprise assurée. Pour patron diplômé (condition pas indispensable), travail agréable. Condition essentielle: collaboration honnête et agréable. Appartement ou pension avec chambre dans la maison, belle situation avec vue sur les Alpes.
 Adresser offres écrites à R. X. 3735 au bureau de la Feuille d'avis.

collaborateur
 parlant le français et l'allemand, pouvant s'occuper seul des machines et des affaires de banque, éventuellement avec apport. Par la suite, possibilités de reprendre l'entreprise assurée. Pour patron diplômé (condition pas indispensable), travail agréable. Condition essentielle: collaboration honnête et agréable. Appartement ou pension avec chambre dans la maison, belle situation avec vue sur les Alpes.
 Adresser offres écrites à R. X. 3735 au bureau de la Feuille d'avis.

collaborateur
 parlant le français et l'allemand, pouvant s'occuper seul des machines et des affaires de banque, éventuellement avec apport. Par la suite, possibilités de reprendre l'entreprise assurée. Pour patron diplômé (condition pas indispensable), travail agréable. Condition essentielle: collaboration honnête et agréable. Appartement ou pension avec chambre dans la maison, belle situation avec vue sur les Alpes.
 Adresser offres écrites à R. X. 3735 au bureau de la Feuille d'avis.

Belles voitures d'occasions
 Garanties trois mois
PEUGEOT 203 7CV. toit ouvrant
 Une limousine grise, 1951. Intérieur de cuir. Révisée.
 Une limousine gris clair, 1951, révisée et garantie.
OPEL RECORD 1955, 8 CV. 37 000 km. Belle limousine grise comme neuve.
OPEL RECORD, modèle de luxe, 1955, 8 CV, 30 000 km. Limousine gris clair, comme neuve.
SIMCA ARONDE ELYSÉE GRAND LUXE. Modèle 1956, gris-bleu, radio. Très peu roulé. Comme neuve.
FORD TAUNUS 12 M 1954. Très soignée. 29 000 km. Limousine 2 portes.

VOITURES BON MARCHÉ
STANDARD 6 CV 1947. Limousine 4 places.
HILLMAN 1948. 6 CV. Limousine 4 portes.
CITROEN 11, légère, 1948. Verle; soignée.
 Demandez la liste de prix, Venez les voir et les essayer sans engagement.
J.-L. Segessemann, garage du Littoral
 NEUCHÂTEL - Pierre-à-Mazel 51 - Agence Peugeot
 Début nouvelle route des Falaises. Tél. 5 26 38

A vendre **coupe « Simca » sport**
 1955, à l'état de neuf. Radio. 23.000 km. Toute garantie. S'adresser: case postale 5130, la Chaux-de-Fonds 1.
 A vendre **« Chevrolet »**
 18 CV., 1951, noire, en très bon état, 3200 fr. Eventuellement échange. Tél. (039) 2 69 88.
 A vendre **deux voitures « VW »**
 1957, à l'état de neuf. — Tél. (038) 9 51 24.

ZIG-ZAG
 coud, reprise, brode complète Fr. 595.-
 fils et accessoires
 G. DUMONT Epancheurs 5 Neuchâtel Tél. 5 58 93

A VENDRE
 un pendage pour le linge, en tubes d'acier, formé de deux montants de 3 mètres de haut; un sole à pédales pour découper le bois. Roger Bovet, Burclé 6, Couvet.
 un divan-couche, un lit, un divan une place, un vélo de dame. Tél. 5 25 93.

Prof. médicales auxiliaires
YVES REBER
 Bandagiste orthopédiste reçoit **tous les jours, mardi excepté**
 19, faubourg de l'Hôpital (2^eme étage). Tél. 5 14 52

Marcel Sterchi
 Mécanicien-dentiste **BEAUX-ARTS 9**
DE RETOUR
Prof. Médicales
Dr Lévi DE RETOUR
 DOCTEUR **QUINCHE DE RETOUR**
 DOCTEUR **Desceudres CORCELLES DE RETOUR**
Dr A. BOREL CERNIER DE RETOUR
André Grosjean
 Médecin dentiste **DE RETOUR**
DEM. A ACHETER OCCASIONS
 Je suis acheteur de tous meubles d'occasions en bon état, ainsi que de meubles antiques. — Faire offres par écrit à Albert Vuilleumier, la Neuveville, tél. 7 91 13.
 Si vous avez des meubles à vendre, retenez cette adresse: **AU BUCHERON**, Neuchâtel, Tél. 5 26 33

Nouveautés en Tissus spéciaux
 pour duvets plats Couvre-pieds - Couvre-lits Rideaux
 Dessins provençaux, etc.
AU CYGNE
 C. BUSER FILS
 Neuchâtel
 Faubourg du Lac 1

Plus de repassage en achetant la fameuse chemise
TOPLIN
 marque « Resisto », 100 % coton
 4 coloris, du 34 au 45
2850 net
 Rémi Rossel - Nelly Gosteli
 rue du Bassin 8 ancienne employée de la maison Kuffer & Scott
 5 88 55

Bien et avantageusement meublé
 par **Rosselli** le meuble qui meuble
 Fabrique et exposition à **BOUDRY (Niel)**
 Choix de plus de 100 mobiliers

REMERCIEMENTS
 Monsieur Ernest HABLUTZEL et famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil. Un merci tout spécial à tous ceux et à toutes celles qui ont entouré et soigné leur cher frère pendant sa maladie.
 La famille affligée.

Les enfants et la famille de feu Madame veuve Emile MOOR-BIEHLY, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur grand deuil, remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur cruelle épreuve.
 Bevaix, le 31 août 1957.



COQUETTE COMBINAISON
en nylsuisse façon soutien-gorge, dentelle nylon brodé, jupon garni dentelle et plissé, coloris corail, blanc, noir et saumon . . .

18⁹⁰

SLIP ASSORTI

5⁹⁰

COMBINAISON
nylsuisse, façon soutien-gorge ou empire, buste et jupon garnis riche dentelle nylon. En blanc, rose et noir

9⁸⁰

LA BELLE LINGERIE S'ACHÈTE

AU LOUVRE
LA NOUVEAUTE S.A./NEUCHÂTEL

Aujourd'hui à Paris
FRANÇOISE SAGAN
met en vente son troisième roman

**DANS UN MOIS
DANS UN AN**

Aujourd'hui à Neuchâtel
vous trouverez ce volume
en vente à la

LIBRAIRIE

Reymond

Tél. 5 44 66 Saint-Honoré 5

2 ravissantes nouveautés



Chevritta rouge ou noir **Fr. 29.80**



Velacalf beige **Fr. 37.80**

Chevritta noir **Fr. 34.80**

J. Kurth
S.A.

Seyon 3, NEUCHÂTEL

**PHOTO PASSEPORT
ET PORTRAIT**
Reportage de mariages
PHOTO ATTINGER
(à côté du cinéma Studio)
Tél. 5 15 76 — NEUCHÂTEL

MOCAFINO
Le café magique!
Extrait de café 100% pur - HACO GÜMLIGEN



Grill Melior
Cuisine au grill
meilleure pour le palais, meilleure pour la ligne
Grill 26 cm. **Fr. 32.50**

H. BAILLOD & A.
NEUCHÂTEL

A vendre très beau
radio « Aga »
en parfait état, 4 longueurs d'ondes. — Téléphone 5 17 84.

NOS SAUCISSES DE VEAU
qui ne sautent pas sont plus grandes et meilleures
BOUCHERIE
Max Hofmann
20, rue Fleury

MICROTHERM
petit brûleur à mazout pour chauffage central de 1 à 12 radiateurs, s'adaptant à toute chaudière. Représentant installateur G. Luthy, tél. (038) 5 25 96.

A vendre
pousse-pousse
en bon état. Prix avantageux. Tél. 8 25 59.

A vendre
pousse-pousse
en parfait état. Téléphone au No 5 13 95.

A vendre
POUSSETTE
« Helveta » blanche, en très bon état. — Tél. 5 82 28.

A vendre petite
machine à laver
« Hoover ». Prix à convenir. Tél. 5 79 81.

A vendre
4 draps de molleton
neufs, prix d'achat 80 francs, cédés pour 55 fr. Adresser offres écrites à D. L. 3761 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre
ottomane
en bon état, sommier et matelas, 130 x 190. — S'adresser: rue de Corcolles 13, à Peseux.

**GRAND STOCK
DE MACHINES A COUDRE
D'OCCASION**

soigneusement préparées pour vous
Ces machines proviennent d'échanges de la fabuleuse

BERNINA

Machines à coudre portative à bras libre, avec ou sans zig-zag.
Machines à coudre avec zig-zag, dans tables ou beaux meubles.
Machines à coudre à pied avec coffret, tables ou dans beaux meubles.

80.—	200.—
90.—	250.—
120.—	300.—
150.—	360.—
180.—	495.—

Etudiez les prix extrêmement avantageux pour ces machines complètement revisées et livrées avec garantie.

Profitez de nos facilités de paiement, prévues à équilibrer votre budget. Démonstrations à votre domicile, selon votre désir le matin, l'après-midi ou le soir.

Téléphonez encore aujourd'hui au No (038) 5 34 24 pour faire réserver la machine dont vous avez besoin.

H. Wettstein

Seyon 16 NEUCHÂTEL Grand-Rue 5
Tél. (038) 5 34 24

A VENDRE
tout de suite, une chambre à coucher et une salle à manger peu usagées. — Téléphoner au No 5 89 08 après 18 h.

Offrez
avec le thé et le café le délicieux

gâteau hollandais
Vous en apprécierez la saveur et la délicatesse
Boulangerie fine
Pâtisserie
MELLO
Seyon 22 Tél. 5 29 92

A vendre à un prix très avantageux, magnifique

chambre à coucher
en noyer (moderne-classique), à l'état de neuf, avec lits jumelés, entourage, 2 tables de nuit attenantes, commode avec glace indépendante, armoire 3 portes. A la même adresse, beau grand buffet-desserte en noyer, 3 portes, longueur 2 m. sur 90 cm. de haut, ainsi qu'une commode (4 tiroirs) peinte en blanc-ivoire. Téléphonez entre midi et 2 h. ou entre 19 et 20 h. au 5 18 94.

Erès-Corsets Chavannes 3
Tél. 5 50 30

Serviette en plastique lavable, fermeture éclair, y compris une petitequette gravée à vos noms et adresse
Fr. 5.50
Reymond
Saint-Honoré 9
NEUCHÂTEL

Grand arrivage de
POISSONS
frais, de mer et filets
LEHNHERR
FRÈRES
GROS Marin POISSONNERIE MAGASIN Neuchâtel
Place des Halles Tél. 5 30 92

POUR UN BON IMPERMÉABLE
STOCK U.S.A. B. Schuppach, Saars 50
Tél. 5 57 50, Neuchâtel
Manteaux de pluie - Pélerines pour cyclistes
Vêtements pour motocyclistes
Spécialité de vêtements pour le chantier
GRAND CHOIX - QUALITÉ - BON MARCHÉ

MESDAMES!
Pour un corset, ou corselet sur mesure, adressez-vous chez
Erès-Corsets Chavannes 3
Tél. 5 50 30

Fiancés: visitez notre grand comptoir d'appareils ménagers
Electricité - Gaz - Bois
LE RÊVE - SOLOR - SURSEE
SARINA - HOFFMANN
Les meilleures marques suisses réunies en une seule exposition
Beck & Co
PESEUX
Tél. 8 12 43
35 ans d'expérience
La maison qualifiée qui sait bien conseiller

Pour une
SALLE A MANGER LOUIS XV
complète ou une
CHAMBRE A COUCHER LOUIS XV
copie d'ancien, s'adresser à la maison
E. NOTTER Terreaux 3
Tél. 5 17 48

Voire électricien
Vuillomenet & C^o S.A.
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS NEUCHÂTEL
TÉL. 8 17 12 GRAND-RUE 4

BOUCHERIE
Tous les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS depuis 10 heures
GNAGIS CUIITS
MARGOT

Agence officielle
Le Rêve

LES SPORTS

CYCLISME

Poblet reste leader au Tour de Catalogne

Le Tour de Catalogne s'est poursuivi hier par la deuxième étape Barcelone-Reus (121 km), laquelle a été gagnée au sprint par le Français Buchonnet. En voici les résultats :

1. Buchonnet, France, 3 h. 02' 50";
2. Sorgeloos, Belgique, 3 h. 02' 57";
3. Esmatges, Espagne, même temps;
4. Iturat, Espagne, 3 h. 02' 59";
5. Hoevenaers, Belgique, 6. Schroeders, Belgique, 7. Masip, Espagne; 8. ex-aequo: tous les autres coureurs, dans le même temps que Iturat.

Classement général: 1. Miguel Poblet, Espagne, 4 h. 11' 40"; 2. Anticeto Utset, Espagne; 3. Wout Wagtmans, Hollande, même temps; 4. Campillo, Espagne, 4 h. 11' 51"; 5. Manuel Rodriguez, Espagne, même temps; 6. Buchonnet, France, 4 h. 12' 04"; 7. Sant, Espagne, 4 h. 12' 09"; 8. Ferraz, Espagne, 4 h. 12' 13", suivi de dix autres coureurs, dans le même temps.

FOOTBALL

En deuxième ligue Xamax et Serrières retournent dans le Jura

Rapports des résultats de dimanche: Alle Tramelan 6-1; Porrentruy II - Xamax 1-3; Fleurier - Reconviilier 1-2; Saint-Imier - Serrières 6-0.

Les premiers matches de ce championnat 1957-1958 n'ont pas apporté de résultats étonnants. Le relégué Saint-Imier apparaît solide et la preuve en est son écrasante victoire contre Serrières. Alle, chez lui, a aussi obtenu une très belle victoire, face à son vieux adversaire Tramelan. Celui-ci semble ne plus avoir le punch de la fin de la saison dernière. A Fleurier, les joueurs locaux ont finalement dû s'incliner de justesse contre Reconviilier. Enfin, à Porrentruy, les nouveaux promus se sont assez bien défendus, car Xamax a fourni, là-bas, un de ses bons matches.

Programme du 8 septembre: Alle - Le Locle, Reconviilier - Xamax, Tavannes-Serrières, Tramelan - Porrentruy II, Fleurier - Etoile. Au repos: Saint-Imier.

Alle espère poursuivre son excellent début, puisqu'il rejoue sur son terrain. Mais Le Locle, renforcé par rapport à l'an dernier, sera plus solide que Tramelan et récoltera peut-être un point. Xamax continuera ses déplacements dans le Jura et devra lutter ferme pour gagner à Reconviilier. Serrières fait de même et s'en va donner la réplique à Tavannes, ce qui ne sera pas très aisé. Un partage des points serait déjà apprécié des hommes de Meyrat. Tramelan voudra venger son récent échec, mais n'aura pas la partie facile en recevant Porrentruy II qui semble décidé à faire bonne figure dans sa nouvelle catégorie. Etoile commencera le championnat dimanche à Fleurier. Les Stelliens doivent d'emblée veiller à ne pas avoir la moindre défaillance s'ils entendent à nouveau tenter l'ascension.

● Cantonal et Bienne aligneront leurs meilleurs éléments lors du match amical qui sera disputé mercredi soir sur le stade de la Maladière et dont nous parlerons demain.

● A l'issue de la deuxième journée du championnat suisse de football, Vuko (Grasshoppers) se trouve en tête des marqueurs de ligue A avec un actif de six buts. Il précède d'une longueur les Bâlois Hügli II et Weber. En ligue B, quatre hommes se trouvent à égalité avec trois buts chacun: Michel (Cantonal), Brühmann (Fribourg), Hartmann (Concordia) et Rappold (Thoune).

● L'équipe nationale marocaine rencontrera le 22 décembre prochain, à Casablanca, l'équipe «B» du Portugal en un match qui constituera les débuts officiels du onze marocain sur le plan international.

● Le F.-C. Séville a remporté la troisième «Ramon de Carranza», à Cadix, en battant en nocturne l'Atlético de Bilbao par 3 à 1. Rachedi, Paris et Belenenses de Lisbonne avaient été éliminés en demi-finales.

● En match amical à Rome, devant 35,000 spectateurs, Juventus a battu Lazio par 4-2.

● A l'entraînement, Alessandria, équipe de notre compatriote Vonlanthen a battu par 2-0 Sampdoria qui compte dans ses rangs des as tels que Firmani et Ocwrik.

LE PROGRAMME DE LA SEMAINE

- ### Football
- 8 septembre: championnat suisse. Ligue A: Chaux-de-Fonds - Bellinzona; Grasshoppers - Young Fellows; Granges - Chlasso; Lausanne - Servette; Lugano - Bâle; Urania - Winterthur; Young Boys - Bienne. — Ligue B: Fribourg - Cantonal; Lucerne - Berne; Nordstern-Concordia - St. Gallen; Yverdon - Longeau; Zurich - Thoune; Schaffhouse-Soleure.
- ### Athlétisme
- 4 septembre: meeting à Berne.
 - 6 septembre: meeting à Zurich.
 - 7-8 septembre: championnat suisse de décathlon à Thoune.
 - 8 septembre: championnat suisse du marathon à Zurich; rencontre Satus Suisse - France à Bâle.
- ### Marche
- 8 septembre: championnat suisse des 50 km. à Lausanne.
- ### Hippisme
- 8 septembre: courses internationales à Bâle.
- ### Cyclisme
- 8 septembre: course internationale par équipes contre la montre à la Chaux-de-Fonds (amateurs); course internationale contre la montre pour professionnels à Genève; épreuves pour amateurs à Coten et à Lugano; course de côte pour amateurs Slobben-Sattelegg.
- ### Sports militaires
- 6-8 septembre: championnats suisses d'été à Berne.
- ### Motocyclisme
- 8 septembre: moto-cross à Belp; championnat suisse de courses sur gazons à Yverdon.

Les champions suisses 1957 de tennis



Les championnats suisses de tennis, organisés à Bâle, se sont terminés chez les messieurs par une surprise: Erwin Balstra (en bas) s'est adjugé le titre alors qu'on supposait Paul Biondel et Martin Froesch plus forts que lui. Chez les dames, la victoire a souri à Mme Kaufmann (en haut).

Blondel et Froesch se sont consolés en s'adjugeant lundi le titre de double. Ils étaient opposés à l'association bâloise Heinz Grimm-Ernst Schori. Ce match avait été interrompu dimanche par la nuit sur le résultat de deux sets partout. La cinquième manche a donné le résultat de 6-1, de sorte que le résultat complet, favorable à Blondel-Froesch, est de 3-6, 6-3, 6-3, 4-6, 6-1.

ESCHLER ET MORF PREMIERS QUALIFIÉS

A la suite des épreuves disputées dimanche passé à Yverdon, le Lt. Eschler et M. Morf, respectivement premier et deuxième au classement général provisoire du championnat suisse des cavaliers de concours, sont d'ores et déjà assurés de leur qualification à la finale de cette compétition, qui aura lieu le 22 septembre à Zurich. On désignera la veille de cette finale les deux autres concurrents, lesquels seront qualifiés à l'issue d'un difficile parcours de chasse du Concours hippique national de Zurich.

Voici comment se présente le classement actuel:

1. Lt. Kurt Eschler, 91,5 p.;
2. M. Victor Morf, 78 p.;
3. Major Frank Lombard, 63,5 p.;
4. Cap. Alex Stoffel, 58 p.;
5. M. Werner Brenzikofer, 56 p.;
6. M. Werner Weber, 53 p.

Athlétisme partout

Pour la cinquième journée des championnats de l'U.R.S.S., le marathon a spécialement retenu l'attention. Serge Popov a battu l'ancien champion de l'U.R.S.S. Ivan Filine et le célèbre coureur sur grande distance Albert Ivanov dans le meilleur temps mondial de la saison et nouveau record de l'U.R.S.S. en 2 h. 19' 50". L'ancien record appartenait à Ivan Filine (avec 2 h. 20' 05"), lequel termina en 2 h. 21' 39" et Albert Ivanov en 2 h. 22'.

● Christian Waegli a débuté en demi-fond lors des championnats cantonaux bernois et a obtenu sur 800 m. avec 1' 51" la meilleure performance de la saison et le deuxième meilleur temps qui ait jamais été réalisé en Suisse.

● Les Jeux balkaniques d'athlétisme se sont terminés à Athènes; ils ont été remportés par la cinquième année consécutive par la Yougoslavie, 147 p., devant la Roumanie, 117 p., la Grèce, 112 p., la Bulgarie, 110 p., tandis que la Roumanie triomphait dans les compétitions féminines.

● L'athlète tchécoslovaque Jungwirth a échoué dans sa tentative contre le record du monde du 1000 m. que détient le Norvégien Boysen en 2' 19". Jungwirth a néanmoins réalisé 2' 19", approchant ainsi le record du Norvégien qui avait été égalé en septembre 1955 par le Hongrois Rozsavolgyi.

Le championnat cantonal

Comme nous l'avons annoncé dans notre numéro de lundi, nous publions aujourd'hui la suite des résultats enregistrés durant ce week-end sur les courts des Cadolles où était organisé le championnat cantonal neuchâtelois de tennis qui se terminera dimanche prochain.

Simple messieurs ouvert. — Biondel (Mall) - Du Pasquier (N.) 8-6, 6-2; Belg (N.) - Hansen (N.) 6-2, 6-4; Küffer (N.) - Marti (N.) 6-4, 6-8, 6-1; Vuille (N.) - Sjögren (N.) 6-0, 6-0; Biondel (Mall) - Handsloeker (N.) 6-1, 2-6, 6-4; Belg (N.) - Küffer (N.) 6-3, 6-3; Klek (N.) - Valadier (N.) 6-3, 6-1.

Double messieurs ouvert. — Gostell-Sjögren (N.) - Froidevaux-Bueche (Cernier) 6-2, 6-0; de Bosset-Nussbaum (N.) - de Coulon-Gascher (Cort) 6-1, 6-0; Tripet-Ch. Du Bols (N.) - Zehender-Zehender (Cernier) 6-4, 6-0; Du Pasquier (Mall) 6-1, 6-1; Crossetti-Renaud (N.) - Aubert-Didisheim (C.-de-F.) 6-1, 6-2; Grenacher-Sautier (Mall) - Delgrande-Pattus (N.) 6-2, 6-3; Billeter E. - Cattin (N.) - Tripet-Angier (N.) 6-0, 6-2; Chappuis-Voumard (N.) - Steininger-Cavallieri (N.) 6-0, 6-1; Walter-Golaz (N.) - Rubil-Müller (N.) 7-5, 6-4; Crossetti-Renaud (N.) - Walter-Golaz (N.) 6-0, 6-1; Billeter E. - Cattin (N.) - Sautier-Grenacher (N.) 6-0, 6-3.

Double mixte ouvert. — Verdon-Augier (N.) - Biondel-Wavre (Mall) 6-3, 1-6, 6-3; Valadier-Sautier (N.) - Küffer-Cavallieri (N.) 6-0, 6-2; Klek-Billeter E. (N.) - Du Bols-Carcani (N.) 6-1, 6-1; Vuille-Du Pasquier H. (N.) - Du Pasquier-Sjögren (N.) 6-1, 6-0; Rubil-Tripet (N.) - Valadier-Sautier (N.) - Verdon-Augier (N.) 6-1, 6-2.

Simple messieurs, série C. — Grenacher (Mall) - Chappuis (Colombier) 6-4, 6-3, 6-3; Gostell (Mall) - de Bosset (N.) 6-4, 3-6, 6-2; Du Pasquier (M.) - de Coulon-Gascher (Cort) 6-1, 6-0; Voumard (N.) - Bonhôte (Mall) 6-2, 6-3; Cavallini (Mall) - Vivien (N.) 6-2, 6-3; Hofmann (Mall) - Walter (N.) 6-0, 6-4; Capt (N.) - Ritschard (Cernier) 6-4, 4-6, 6-2; Reinhard (C.-de-F.) - Du Bols (N.) 2-6, 6-4, 6-2.

Simple messieurs, série D. — Voumard (N.) - Ritschard (Cernier) 6-1, 6-4; Hännli (C.-de-F.) - Maurer (Fleurier) 6-4, 6-4; Badertscher (le Locle) - Ziörgren (N.) 6-3, 6-0; Henny (le Locle) - Bueche (Cernier) 6-3, 4-6, 7-5; Monnier (C.-de-F.) - Baumgartner (N.) 6-0, 6-4; Zehnder P. (Cernier) - Gintrat (C.-de-F.) 6-2, 6-2; Nardin (le Locle) - Cavallieri (N.) 11-9, 6-2; Cachelin (le Locle) - Zehender R. (Cernier) 7-5, 11-9; Voumard (N.) - Hännli (C.-de-F.) 8-10, 6-1, 7-5; Zehender P. (Cernier) - Monnier (C.-de-F.) 6-0, 6-0; Cachelin (le Locle) - Nardin (le Locle) 6-3, 6-0; Augier (N.) - Delgrande (N.) 6-3, 7-5; Wavre (Mall) - Steininger (N.) 6-0, 6-0; Klek (N.) - Chavalliaz (N.) 1-6, 6-2, 6-1.

Simple dames, série D. — Crosa (Mall) - Baumann (le Locle) 6-3, 6-2; Du Bols (N.) - Hännli (C.-de-F.) 6-4, 6-1; Aubert (C.-de-F.) - Hunziker (le Locle) 6-2, 6-4; Verdon (Mall) - Statfleur (Fleurier) 5-7, 6-2, 6-0; Wildhaber (N.) - Roulet (Mall) 9-7, 6-2; Rubil (N.) - Biondel (Mall) 6-4, 6-3; Du Pasquier (N.) - Küffer (N.) 6-3, 6-3; Perret (le Locle) - Klek (N.) 6-0, 6-0.

Jeunes filles (Mall) - Crosa (Mall) - Hansen (N.) 6-0, 6-4; Roulet (Mall) - Delavay (Fleurier) 6-4, 6-1.

Jeunes gens. — Blum (C.-de-F.) - R. Du Pasquier (N.) 6-0, 6-0; Wavre (Mall) - Hirsch (C.-de-F.) 6-2, 6-4; Capt (N.) - Brandes (C.-de-F.) 9-7, 6-2.

NOUVELLES BREVES

● Le Mexicain Ramon Briseno, âgé de 28 ans, qui avait pris le départ de la plage de Gris-Nez, a échoué dans sa tentative de traversée de la Manche à la nage. Il a abandonné à 6 milles de la côte anglaise. Découragé, il a déclaré qu'il renoncera à traverser la Manche. C'était son deuxième échec, le premier ayant eu lieu dix jours auparavant, lors d'une tentative de la Manche, après 17 heures d'efforts.

● Le programme des championnats du monde de ski, qui auront lieu en 1958 à Bad Gastein (Autriche), a été établi de la façon suivante pour les disciplines alpines:

- 2 février: slalom spécial masculin. — 3 février: slalom spécial féminin. — 5 février: slalom géant masculin. — 6 février: descente féminine. — 8 février: slalom géant féminin. — 9 février: descente masculine.
- La liste des engagés pour le 4ème Grand Prix de Genève contre la montre, qui se disputera dimanche, est la suivante: l'italien Aldo Moser, dont les adversaires seront ses compatriotes Ercole Baldini et Pasquale Fornara, les Français Jacques Anquetin et Roger Rivière, les Belges Jean Brankart et Marcel Janssens, le Luxembourgeois Charly Gaul, l'Espagnol Miguel Bover et les Suisses Attilio Moresi, Hans Hollenstein, Alcide Vaucher et Rolf Graf.
- L'équipe de golf miniature de Neuchâtel s'est déplacée à Granges pour y affronter les joueurs locaux. Elle a triomphé par 521-541 (1).
- L'équipe victorieuse était composée de H. Juillierat, Mme Lise Carbonnier, P. Haldenwang, R. Marthaler et J. Perrotet.

Sport-Toto

Voici les résultats des concours No 2 organisés dimanche:

- 60 gagnants avec 12 points = Fr. 2348.05.
- 2158 gagnants avec 11 points = Fr. 65.25.
- 22,537 gagnants avec 10 points = Fr. 6.20.

LOTO-TIP No 2

- 11 gagnants avec 4 points = Fr. 2359.70.
- 276 gagnants avec 3 points = Fr. 94.—.

Le rideau de velours

«Panem et circences»... Le théâtre au bimillénaire de Bâle

Notre correspondant de Bâle nous écrit:

Le bimillénaire de Bâle, fête essentiellement romaine, ne pouvait se concevoir sans théâtre... Les Bâlois eurent donc le choix entre deux spectacles d'un caractère fort différent, mais qui concurent un égal succès, à savoir le «Stadtspiegel» sur la place de la Cathédrale et le «Jules César» de Haendel au théâtre municipal.

Le «Stadtspiegel» Cette fresque mouvante et colorée de l'histoire de la ville, œuvre de R. Suter, se défend d'être un «Festspiel» au sens habituel du terme. Bien que nous n'ayons pas très bien compris en quoi elle en diffère, reconnaissons qu'elle est assaisonnée du meilleur esprit bâlois, caustique, fort en sel, en poivre, et relevé d'une tombée de vitriol.

Le premier tableau montre l'empereur, l'évêque, le bourgmestre, le peuple, les contribuables, les femmes et une foule d'autres personnages se disputant la paternité de la ville. Finalement, et pour ramener la paix dans les esprits, le bouffon propose d'accorder le titre de fondateur de la cité à Lucius Munatius Plancus, qui accepte sans faire de façons.

Dans le second tableau, R. Suter passe au crible les petits et grands travers de ses compatriotes dans une fresque où les bons mots abondent et qui se termine sur une scène de «Morgenstraich», avec fifres, tambours et «Schnitzelbänke»... Lucius Munatius Plancus nous y confie le secret de son choix, lorsqu'il fit d'August le centre de sa colonie: c'est le seul endroit de la région où il ait pu découvrir une place pour «parquer»!

Le troisième et dernier tableau est consacré à Bâle, cité des humanistes; la génération des théologiens du XVIIème siècle y affronte celle du jazz, de l'existentialisme et de l'automation... Le spectacle se termine par une scène d'une réelle grandeur: la jeunesse défile dans la nuit en portant des flambeaux, cependant qu'éclatent les orgues et les cloches de la cathédrale et que le feu des projecteurs fait surgir de l'ombre le vénérable monument, témoin de la constance et de la pérennité des valeurs spirituelles dont s'enorgueillit le patrimoine de la ville.

La musique allègre est de Hans Vogt, la mise en scène de Werner Kraut et la partie chorégraphique de Marie-Eve Kreis.

«Jules César» En choisissant de commémorer le bimillénaire de la ville par la représentation de «Jules César», opéra en trois actes de Haendel, la direction était sûre de plaire à son

public. Le maître de Halle est en effet particulièrement prisé des Bâlois et ses oratorios font régulièrement accourir les foules à la cathédrale.

«Jules César», qui fut joué pour la première fois à Londres en 1724, passe pour l'un des meilleurs opéras de Haendel, ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de tomber dans un certain oubli. Contrairement à beaucoup d'œuvres de cette époque, il possède des propriétés scéniques qui ne permettent pas de le confondre avec un oratorio.

Le premier et le troisième acte, en particulier, sont d'une puissance d'expression qui tient le spectateur en haleine. Quant au second, s'il n'a pas le même souffle, il est néanmoins magnifiquement soutenu par une musique qui se maintient d'un bout à l'autre de l'œuvre au niveau de la perfection.

Nous ne retracerons pas le drame par lequel Haendel fait passer César et Cléopâtre avant de les laisser tendrement unir en face de leur fragile destin. Wazlaw Orlikowsky avait mis sur pied une série de ballets qui faisaient de l'œuvre essentiellement musicale de Haendel une fresque colorée et mouvante — si ce n'est d'une parfaite fidélité historique — de la vie à la cour d'Egypte; où l'œil trouvait son compte au même titre que l'oreille. Les chœurs et l'orchestre, renforcés pour la circonstance, étaient dirigés par Charles Keulerleber et Silvio Varviso, cependant que les décors avaient été mis au point par Max Bignens.

La distribution était, elle aussi, de premier ordre, le rôle de César étant tenu par Heinz Rehffuss, du Théâtre de Zurich, celui de Cléopâtre par Hilde Zadek, de l'Opéra de Vienne, celui de Cornélie par Grace Hoffmann, des Théâtres de Bayreuth et de Stuttgart, et celui de Sextus par notre compatriote Ernest Haefliger, de l'Opéra de Berlin.

Rectification. — Nous tenons à rectifier, par souci de vérité historique, la grave erreur d'ordre chronologique qu'un typo facétieux nous a fait commettre dans le compte rendu des fêtes du bimillénaire; en écrivant: «... l'orateur salua la présence, parmi les invités, du président de la Confédération, M. Streuli, du conseiller fédéral Pettipierre, du président de l'Etat de Bade-Wurtemberg, des fondateurs de la colonie Lucius Munatius Plancus et de représentants de l'armée et de l'université.» Précisons: Lucius Munatius Plancus n'était présent qu'en effigie à la manifestation d'August et n'a jamais été assis à côté de M. Pettipierre. Il n'a même pas connu M. Philippe Etter, conseiller fédéral. Dont acte!

MOTS CROISÉS

Problème No 518

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

- ### HORIZONTALEMENT
1. Charpente.
 2. Passé récent. — Assaïms.
 3. Il reste couvert quand on parle de lui. Protecteur des morts dans l'ancienne Egypte.
 4. Casse du sucre. — Examine attentivement.
 5. Coutume. — Préposition.
 6. Ville de Chaldée. — Instrument de chirurgie.
 7. Capitale des ducs d'Auvergne. — Lava en appuyant légèrement.
 8. Sans valeur. — Pronom.
 9. Extrémité supérieure d'une antenne. — Blanche, elle nous refait mal.
 10. Marquait la fin des fugues.

- ### VERTICALEMENT
1. Il ne fait rien de ses dix doigts. — Fleuve.
 2. Le premier venu. — Outil de sculpteur.
 3. Note. — Laissé sur l'ardoise. — Graisse.
 4. Il y en a plus d'un sur cette grille.
 5. Une fille qui a bien tourné. — Adverbe.
 6. Capucin d'Amérique. — Affluent du Rhône.
 7. Font des méandres.
 8. Lac d'Amérique. — Possédé. — Note.
 9. Elle tire son nom de sa forme. — Peut aller loin quand elle est ferrée.
 10. Obstacle. — Ceux d'Apollon pincet la lyre.

Solution du problème No 517

1	P	L	A	T	E	A	U	S	A
2	R	A	T	S	P	R	A	T	S
3	I	T	E	T	O	N	S	S	
4	S	O	R	T	D	E	T	T	E
5	P	I	E	C	E	R	A	Z	
6	M	E	S	O	S	I	E	R	
7	E	S	T	E	R	L	I	E	
8	R	E	U	B	E	E	N	U	
9	C	H	E	R	I	S	T	O	
10	I	O	E	N	T	I	E	R	E

RADIO

Mardi

SOTTENS et télédiffusion

7 h., Radio-Lausanne vous dit bonjour. 7.15, inform. 7.30, concert matinal. 11 h., émission d'ensemble (voir Monte-Ceneri). 12 h., tangos et paso dobles. 12.15, la discothèque du curieux. 12.30, accordéon. 12.45, inform. 12.55, Intermzzo... 13 h., mardi, les gars. 13.10, du film à l'opéra. 13.40, une page de Schumann.

16 h., au goût du jour. 16.30, les visiteurs de seize heures trente. 17.20, Divertimento, de Mozart. 17.30, conversation littéraire. 17.40, musique de danse. 18 h., le micro dans la vie, avec la collaboration de Pierre Boulanger. 19.15, inform. 19.25, le miroir du temps. 19.45, discanalyse. 20.30, «Le Nouveau Testament», comédie de S. Guity. 22.10, bonjour Paris! 22.30, inform. 22.35, musiques de vos rêves.

BEROMUNSTER et télédiffusion

6.15, inform. 6.20, variétés musicales. 7 h., inform. 7.05, musique légère. 11 h., émission d'ensemble (voir Monte-Ceneri). 12 h., orchestre récréatif W. Bergling. 12.30, inform. 12.40, concert populaire. 13.25, causerie. 13.35, solistes. 16 h., musique de chambre. 16.25, lecture. 16.55, orchestre Musette Centre. 17.30, causerie. 18 h., orchestre récréatif bâlois. 18.40, causerie. 19 h., saxophone et piano. 19.20, communiqués. 19.30, inform. 20 h., tu pour vous. 20.15, concert symphonique. 22.15, inform. 22.20, causerie. 22.40, sonate, de Beethoven.

Télévision, reldche

Le carnet de l'amateur

LA «COMÉDIE CANADIENNE». — L'ouverture en octobre prochain de «L'ouverture canadienne», nouveau théâtre de Montréal, est un événement capital dans la vie culturelle du Canada. Ce sera, en effet, le premier théâtre à monter d'un bout à l'autre de l'année des pièces d'auteurs canadiens. Cette initiative est due à M. Gratien Gelinias, écrivain, acteur et metteur en scène, qui nourrit ce projet depuis bientôt vingt ans. Son entreprise bénéficie du soutien du gouvernement provincial de Québec, qui, pendant les quatre premières années au moins, lui versera une subvention annuelle de 25,000 dollars canadiens.

Au programme figureront des pièces d'auteurs canadiens de langue française et de langue anglaise. M. Gelinias a également l'intention de présenter certaines pièces en traduction, et il projette des tournées en province. Il souligne que l'expansion de la télévision au Canada a créé depuis quelques années un intérêt nouveau pour le théâtre et a suscité de nombreuses vocations d'acteurs, d'auteurs et de metteurs en scène.

LE BALLET DE BALI A LAUSANNE. — Sous le haut patronage de l'ambassadeur d'Indonésie en Suisse, le fameux Ballet de Bali donnera six représentations au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne, durant la deuxième semaine de la Foire nationale d'automne, soit du 17 au 22 septembre. Pour la première fois, ces prestigieuses danseuses révéleront

Tarif des abonnements en France à la «Feuille d'Avis de Neuchâtel»

1 an	Fr. 4200.—
6 mois	Fr. 2200.—
3 mois	Fr. 1200.—

Domcille de souscription: SOCIÉTÉ CIVILE D'ORGANISATION ET DE PRESSE

6, rue Rabelais, LYON 3me
Compte de chèques postaux
Lyon 3366-31

CARNET DU JOUR

CINEMAS

Studio (Théâtre): 20 h. 30, La Strada.
Cinécac: 14 h. 30 - 21 h. 30, Vacances en Corse.

Apollo: 15 h. et 20 h. 30, Au seuil de l'inconnu.

Palace: 20 h. 30, Typhon sur Nagasaki.
Arcades: 20 h. 30, Le seigneur de l'aventure.

Rez: 20 h. 15, Le signe des renégats.

PHARMACIE D'OFFICE:
Pharmacie Coopérative, Grand-Rue 6

Demain: AU FIL DES ONDES

Peter Pan

PENDANT QUE SUR LE PONT, PETER PAN ET CROCHET LUTTENT EN COMBAT SINGULIER, LES PIRATES SONT MIS EN DÉROUTE PAR LES DÉFENSEURS DU NID DE PIE...

VOYANT LA DÉFAITE DE SES TROUPES, LE CAPITAINE ABANDONNE LA PARTIE...

JE... JE... N'EN PEUX PLUS... JE ME RENDS! NE ME FAIS PAS DE MAL, PETER... JE FERA! TOUT CE QUE TU VOUDRAS!

PETER AURA-T-IL PITIE DE SON PIRE ENNEMI? (à suivre)

COPYRIGHT WALT DISNEY

Duvets

neufs, remplis de mi-édredon, gris léger et très chaud (120 cm. X 160 cm.), Fr. 40.—; même qualité (140 cm. X 170 cm.), Fr. 50.—; oreillers (60 cm. X 60 cm.), Fr. 9.50. A la Maison du confort: Banque T. le Locie. Tél. (038) 3 34 44.

Jeune femme ayant jolii train de campagne cherche à faire la connaissance d'une demoiselle de 26 à 35 ans en vue de

mariage

Joindre photo qui sera retournée. Adresser offres écrites à L. T. 3768 à case postale 6677, Neuchâtel 1.

Qui préterait une somme de

Fr. 15.000.— à particulier? Remboursement: Fr. 450.— à 500.— par mois. Intérêt à convenir. Adresser offres sous chiffres V. C. 3775 au bureau de la Feuille d'avis.

Notre saucisson de campagne garanti pur porc est excellent

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

M. Hofmann

Rue Fleury 20

Edwika HANESKA
esthéticienne

Concert 4, tél. 5 19 51

Mécontent de votre radio!

Téléphonez au 5 54 93

REOS

Faubourg du Lac 4 (Seulement la réparation)

hôtel le Home
pension sans alcool

RESTAURANT - CUISINE TRÈS SOIGNÉE

Sur demande: Nous servons des repas végétariens.

Avenue de la Gare Neuchâtel
Tél. (038) 5 18 34

AU PAVILLON la friture Fr. 3.80

A. BLÄTTLER

Auto - Camion - Autocar
Champ-Bougin 84
Tél. 5 78 80 - Neuchâtel

A l'aller comme au retour, sur le chemin de la ville, du lac ou de la montagne; au cœur du vieux Neuchâtel une étape accueillante et confortable:

Les Halles
CENTRE GASTRONOMIQUE

Classe de surveillance et de préparation des devoirs scolaires

pour élèves du degré primaire et secondaire. Tous les jours, après 16 heures, sous la conduite d'institutrice ou d'instituteur diplômé. Leçons particulières sur demande.

Reprise des cours: **lundi 15 septembre**

ÉCOLE BÉNÉDICT - NEUCHÂTEL

MOTO AUTO-ÉCOLE

R. Kessler - J. Rindisbacher
Tél. 5 44 42

La Cave Neuchâteloise

Terreaux 7

Aujourd'hui la poularde pochée au riz sauce suprême

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

TURMIX Démonstrations

Le Mixer qui bat tous les records

Beck-Co
Tél. 8 12 43

Excursions

FISCHER

TEINTURERIE DU BASSIN
NEUCHÂTEL

Nettoyage à sec

Rue du Bassin 2 Tél. (038) 5 25 52

POURQUOI SOUFFRIR?

Dans vos souliers trop petits et étroits. Pour les agrandir, apportez-les au bon endroit. C'est donc à Serrières, à la CORDONNERIE

AIMÉ BÜHLER

rue Erhard-Borel 20
Tél. 5 71 25
que vous les apporterez.

Parmi les mets de brasserie particulièrement appréciés...

l'« Assiette Lyon »
l'« Assiette Valaisanne »

et le **CLUB - SANDWICH**

vous les trouverez au

Café du Théâtre
Brasserie-Restaurant

Départ: Place de la Poste

Mercr. 4 et 11 septembre Fr. 28.50	LES TROIS COLS GRIMSEL-FURKA-SUSTEN Départ: 5 heures
Mercr. 4 septembre Fr. 20.—	SCHYNIGE-PLATTE Départ: 7 heures
Mercr. 4 septembre Fr. 7.—	LES BRENETS SAUT-DU-DOUBS Départ: 13 h. 30
Jeudi 5 septembre Fr. 17.—	GRINDELWALD TRÜMMELBACH Départ: 7 heures
Jeudi 5 septembre Fr. 7.—	GRAND-SOMMARTEL Départ: 13 h. 30

Développement musical
Solfège - harmonie pour enfants et adultes

COURS COLLECTIFS et LEÇONS PRIVÉES

Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Jacqueline Borel, 3, Collégiale
Tél. 5 29 50

Mlle Y. SPICHIGER
leçons de PIANO

Serre 9 Tél. 5 48 76

Cours de couture
Ringier

Cours de couture par petits groupes pour débutantes et élèves plus avancées

Cours de couture de 10 leçons de 2 h.

Début: 10 septembre

Mardi, mercredi, jeudi ou vendredi de 14 h. 15 à 16 h. 15 ou de 20 h. à 22 h.

Renseignements et inscriptions: Mme M. VON ALLMEN, rue du Crêt-Taconnet 1 (entrée place de la Gare) Neuchâtel. Tél. 5 58 87

William-W. Châtelain graphologue-psychologue-conseil

Conseiller familial
Harmonisation de caractères
Conseils pédagogiques
Orientation professionnelle
Sélection du personnel
Consultations sur rendez-vous

Téléphone 5 34 10

Route des Falaises 26 Neuchâtel

Monique Rosset

Diplômée d'enseignement professionnel et de virtuosité du Conservatoire de Neuchâtel

1, Vieux-Châtel Neuchâtel Tél. 5 38 26

représent ses

leçons de piano

PRÊTS

de 200 à 2000 fr. sont accordés TOUT DE SUITE à fonctionnaires et employés à salaire fixe. Remboursements mensuels. Discretion garantie. — Consultez-nous. Timbre réponse. CRÉDITS - OFFICE GÉRARD M. B O O S, Petit-Chêne 36, LAUSANNE. Tél. (021) 23 28 38.

DÉTECTIVE PRIVÉ

Enquêtes et filatures
Recherches DISCRETION
Case postale 25 Corcelles-Neuchâtel

Les HALLES ignorent la volaille congelée

Raccommodages

sous-vêtements, linge de tout genre, cols et poignets de chemises d'hommes, etc. Mme Strett, Ecluse No 17, Neuchâtel. Tél. 5 63 19.

Le meilleur moyen de trouver du personnel

travailleur et débrouillard est de mettre une annonce dans le journal **Emmentaler-Blatt**

Langnau BE, l'excellent moniteur de places. Traduction gratuite des textes. 10% sur répétitions. Téléphones au No (035) 2 19 11, vous gagnez du temps. 34 000 abonnés.

Escargots d'Arreuse

REOUVERTURE DU SALON DE DÉGUSTATION CE SOIR

AVIS DE TIR

Le commandant des tirs porte à la connaissance des pêcheurs et riverains du lac de Neuchâtel, que des tirs et lancements de bombes depuis avions ont lieu du lundi au samedi à proximité de la rive, près de Forel.

du 1^{er} octobre au 15 novembre de 1030 - 1600 h.

Les lundi et jeudi, les tirs ne commencent qu'à 1200 heures

Interdiction: Il est interdit de rester ou de pénétrer dans la zone dangereuse ainsi que de ramasser ou de s'approprier les bombes non éclatées ou des éclats de projectiles.

Renseignements: Des avis de tirs sont affichés dans les ports de: Auvèrrier, Cortailod, Chez-le-Bart, Estavayer, Chevroux et Portalban.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Cdm. de la Place d'armes, tél. (037) 6 24 41.

Place d'armes de Payerne
Le commandant.

Renseignements - Inscriptions

Autocars FISCHER ou RABUS, optique

Marin (Neuchâtel) Tél. 7 55 21 (sous les Arcades) Tél. 5 11 38

SEPTEMBRE	Fr.
Dimanche 8: Saint-Luc-Val d'Anniviers	26.—
Dimanche 8: Lac Bleu - Kandersteg	15.50
Dimanche 8: Lausanne (Comptoir)	9.—
Mercr. 11: Chamonix - la Forclaz	26.—
Jeudi 12: Forêt Noire - Titisee	26.—
Jeune fédéral	26.—
Dimanche 15: Chamonix - la Forclaz	26.—
Dimanche 15: Einsiedeln - Schwyz	26.—
Dimanche 15: Alsace - Colmar	25.—
Dimanche 15: Grindelwald-Trümmelbach	17.—
Lundi 16: Lac Bleu - Kandersteg	15.50

CAPRI en croisière
NAPLES CANNES GENES

à bord du transatlantique « Cristoforo Colombo », 30.000 tonnes, la plus belle unité de la marine italienne: 4 jours à Capri, visite de Rome, Naples, Pompéi - le volcan.

11 jours, tout compris. **Fr. 490.—**

Prochain départ: 2 octobre puis 6 novembre et Nouvel-An

VOYAGES ACCOMPAGNÉS 1^{re} classe train

« TOURISME POUR TOUS »
3, place Pépinet - Tél. 22 14 67 LAUSANNE

VENISE en 6 jours
Fr. 230.—

départ 15 septembre

Consultez-nous pour tout autre voyage de votre choix

ANGLAIS

Préparation aux diplômes de Cambridge et de la Chambre de commerce britannique

Mlle G. Du Pontet
PROFESSEUR

Licenciée ès lettres de l'Université de Lausanne (diplôme d'Etat)

Tél. 5 66 93 Rialto, Louis-Favre 29

La fondue bourguignonne est vraiment bien servie à la Cave neuchâteloise

Aidez vous aussi!

AIDEZ LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE!

DÈS CE SOIR

RICARDO MONTALBAN
J. CARROL NAISH
TECHNICOLOR P. F.

LE SIGNE DES RENÉGATS

DE SENSATIONNELLES AVENTURES

UN PUISSANT SUCCEÈS D'ACTION

STERLING HAYDEN
DANS UNE TRAUQUE SANS PITTÉ!
L'ALIBI MEURTRIER
DE CELUI POUR QUI LE CRIME EST UN VICE

Le clown qui pleure
par HENRI CABAUD

« Voici comment nous allons procéder, mon cher maître. Ma décision est irrévocable. Me l'expliquez. Vous voudrez bien en informer ma femme. Je vous indiquerai, dès que je le jugerai opportun, une adresse à laquelle vous pourrez m'aviser de tout événement dont il serait nécessaire que j'eusse connaissance. Vous allez me donner votre parole d'honneur — je sais par mon beau-père que cela compte pour vous — votre parole d'honneur, dis-je, que vous ne communiquerez cette adresse à personne; surtout pas à ma femme. Votre parole, maître, donnez-moi votre parole... »

Le tabellion, sidéré, ne put que balbutier: — Mais... »

Carsiac se leva, très résolu: — Alors, vous n'avez jamais aucune nouvelle de moi; personne ne saura ce que je suis devenu. C'est vous qui l'avez voulu: vous vous en expliquerez avec ma femme.

Il fit un pas vers la porte. Maître Thézien s'élança pour l'arrêter. — C'est pure folie! Je vous la

donne, ma parole d'honneur! Mais qu'irez-vous faire à l'étranger? — Faire fortune! lança Carsiac se retournant vers lui.

L'officier ministériel leva les bras au ciel en allant se rasseoir à son bureau, devant lequel vint se placer celui qu'il tenait décidément pour un insensé et qui, il s'en rendait compte à présent, n'avait pas fini de lui causer des ennuis.

— Oui, faire fortune, ou mourir à la tâche! affirma Carsiac.

— Ça, c'est plus vraisemblable, concéda le notaire, recouvrant un peu son sang-froid. Mais... croyez-moi: ça ne vaut pas le voyage!

— C'est ce que nous verrons, dit Carsiac en se rasseyant à son tour.

Puis, d'une voix plus grave, plus bas, comme sous l'accablement des événements devant lesquels il entendait cependant se montrer fort, inébranlable: — Vous devez comprendre, et cela vous sera facile si vous voulez vous mettre un instant à ma place, que la dignité élémentaire, si ce n'est, dit-il avec un douloureux sourire, l'amour blessé, m'interdit de reparaitre devant ma femme et... devant mon fils sans rapporter à l'une le décupe de son propre argent — et avec quelle crispation ironique et amère des lèvres il prononça le mot « argent »! — disparu dans mes entreprises passées et la preuve qu'elle a eu tort de douter de moi, et sans être obligé de baisser le front devant l'autre... Si j'entends que ma femme n'ait pas

d'adresse où m'écrire, c'est afin d'éviter entre nous une correspondance inutile parce qu'elle ne changerait rien aux faits et qu'une coupure brutale vaut mieux, dans un sentiment comme celui qui nous a unis, que la déchéance des explications pénibles, des petits déchirements répétés, prolongés ou des supplications que la femme pourrait se croire obligée de faire et auxquelles l'homme, même torturé, devrait répondre inflexiblement: non!

Maître Thézien plissa les paupières, ce qui était sa manière de voiler une émotion, en scrutant profondément Carsiac: — Monsieur, toutes les paroles que vous venez de prononcer montrent, malgré vous peut-être, que vous êtes un homme de cœur, de grand cœur. Consentez donc à n'être que cela, avec toutes les possibilités de bonheur qui en découleront pour vous et votre chère femme. Renoncez à vous imposer et à lui imposer les pires souffrances morales pour l'illusoire tentative de faire fortune quand personne ne vous le demande, au contraire, parce que c'est absolument inutile.

— In-dis-pen-sable! voulez-vous dire, scandia Carsiac.

Et le flattant pour le mieux persuader: — Vos propres paroles, maître, me confirment ce que mon beau-père m'a dit de vous: vous êtes aussi un homme de cœur, quoique notaire... — Ce n'est pas une exception, cher

seulement je désire que vous ne fassiez pas connaître à ma femme l'adresse que je vous indiquerai ultérieurement, mais je vous prie instamment de ne pas lui révéler, en l'informant de mon départ, le but dans lequel je m'éloigne. J'y tiens essentiellement. Là encore, je vous demande votre parole... »

On frappa à la porte du cabinet de l'officier ministériel.

— Entrez! lança avec impatience celui-ci, déjà excédé par la durée de ce pénible entretien.

Un clerc vint lui dire que, depuis vingt minutes, on l'attendait pour une vente. Il le congédia: — Dans un instant!...

— Votre parole, maître, répéta Carsiac, que ma femme ignorera, jusqu'à mon retour éventuel, mon dessein en partant.

— Mais je ne vois pas pourquoi vous voulez qu'elle ignore, dit le notaire, que l'on sentait nerveux.

Cela résulte peut-être d'une fierté excessive, mais je pense que ma femme pourrait se croire obligée de me garder son amour pour cette raison, dans l'attente de mon retour éventuel. Elle a voulu, très justement sans doute, la séparation de biens; l'amour-propre, ou l'amour blessé, comme vous voudrez, me contraignent de décider en fait la séparation de corps; j'attends, je me permets d'exiger, maître, qu'elle ait l'entière latitude, à tout moment, de décider la séparation... de cœur.

Il avait dit les deux derniers mots très bas, avec une sourde énergie, pourtant, comme pour contenir un de ces affreux sanglots d'homme qu'on se retient dans la gorge.

Maître Thézien haussa légèrement les épaules, peut-être pour ne pas se montrer un peu ému, et il laissa tomber: — Avec des sentiments aussi raffinés, heureusement rares, on gâche toujours l'existence. Et c'est malheureusement incurable!

Carsiac parut ne pas l'entendre. Il reprit d'une voix plus normale et nette: — Votre parole d'honneur, maître: je vous assure que cela s'impose.

L'officier ministériel, qui comptait les minutes, eut un geste de lassitude et se leva: — Soit! Je vous donne ma parole que je ne communiquerai pas votre adresse à madame Carsiac et que je ne lui révélerai rien de vos projets... Je lui dirai... que vous êtes parti à la suite de notre entretien... que vous êtes parti je ne sais où... et que je ne sais pas pourquoi faire... Enfin, je m'en tirerai comme je pourrai! Mais laissez-moi espérer qu'en réfléchissant vous changerez d'avis et adopterez une solution plus raisonnable. N'hésitez pas à me l'écrire!

— N'y comptez pas, maître.

(A suivre.)

seulement je désire que vous ne fassiez pas connaître à ma femme l'adresse que je vous indiquerai ultérieurement, mais je vous prie instamment de ne pas lui révéler, en l'informant de mon départ, le but dans lequel je m'éloigne. J'y tiens essentiellement. Là encore, je vous demande votre parole... »

On frappa à la porte du cabinet de l'officier ministériel.

— Entrez! lança avec impatience celui-ci, déjà excédé par la durée de ce pénible entretien.

Un clerc vint lui dire que, depuis vingt minutes, on l'attendait pour une vente. Il le congédia: — Dans un instant!...

— Votre parole, maître, répéta Carsiac, que ma femme ignorera, jusqu'à mon retour éventuel, mon dessein en partant.

— Mais je ne vois pas pourquoi vous voulez qu'elle ignore, dit le notaire, que l'on sentait nerveux.

Cela résulte peut-être d'une fierté excessive, mais je pense que ma femme pourrait se croire obligée de me garder son amour pour cette raison, dans l'attente de mon retour éventuel. Elle a voulu, très justement sans doute, la séparation de biens; l'amour-propre, ou l'amour blessé, comme vous voudrez, me contraignent de décider en fait la séparation de corps; j'attends, je me permets d'exiger, maître, qu'elle ait l'entière latitude, à tout moment, de décider la séparation... de cœur.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Tir annuel de la brigade frontière 2

Le XVIIIème tir de la Br. fr. 2 a eu lieu à Tête-de-Ran, le dimanche 1er septembre, en présence du Cdt de Br. le colonel Marti, des Cds des Rgts, des Bat. et des unités.

Cette magnifique manifestation militaire et sportive, instituée par le colonel Carbonnier en 1939, s'est déroulée selon le programme traditionnel et dans de bonnes conditions météorologiques.

Une fois de plus, tous les participants ont fait preuve d'un excellent esprit et d'un entraînement au tir de combat digne de nos troupes de landwehr.

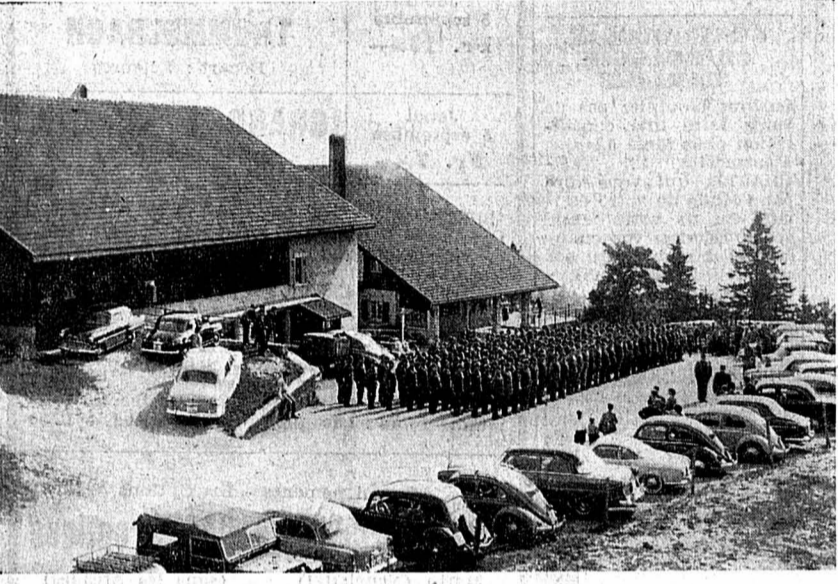
Voici les principaux résultats:

FANION. — Le fanion de la Br. fr. 2 a été gagné par la Cp. fus. Id. IV/226. **CHALLENGES SPÉCIAUX.** — Le challenge spécial du Conseil d'Etat neuchâtelois a été gagné par la Cp. Id. fus. IV/226. Le challenge spécial du Conseil d'Etat du canton de Fribourg a été gagné par la Cp. Id. fus. IV/224.

CHALLENGES D'UNITÉS. Invités: Gendarmerie neuchâteloise. — Unités spéciales: Cp. d'ouv. 5. — Groupements spéciaux: Cp. G.F. 2.

CHALLENGE DE LA BR. FR. 2. — Rgt. Inf. 44: Cp. Id. fus. IV/225; Rgt. Inf. 45: Cp. fus. III/228; E.M.; E.M. pl. mob. NE.

Le challenge spécial du Conseil d'Etat de Neuchâtel (Bat. 225-226-227) sera attribué définitivement à l'unité qui l'aura gagné trois fois en cinq tirs consécutifs. 1954: Cp. Id. fus. IV/225; 1955: Cp. Id. fus. IV/226; 1956: Cp. Id. fus. IV/227.



Le colonel Marti salue les participants au tir de la brigade frontière 2. (Press Photo Actualité)

VALLE DE LA BROYE

PAYERNE

Accident de travail

(sp) M. Alois Aigroz, habitant Payerne, était occupé avec d'autres ouvriers à préparer les fondations d'un pylône, lorsque le palan utilisé à cet effet se renversa sur lui. M. Aigroz a été blessé à l'épaule et à une jambe.

EN PAYS FRIBOURGEOIS

LENTIGNY

Incendie

Un gros incendie s'est déclaré dimanche soir à Lentigny, détruisant, avec tout son contenu, une grange, propriété des frères Pidoux. Les dégâts se montent à 50,000 francs. Une enquête a été ouverte. Les lieux de cet incendie étaient parfaitement visibles de Neuchâtel.

VAL DE TRAVERS

NOIRAIGUE

Signaux routiers

(c) L'augmentation de la circulation a engagé l'autorité communale à poser un signal d'interdiction de stationnement à l'est de la laiterie et des « Stop » à l'intersection des rues Perin et de la Source avec la rue du Pont, ainsi qu'au sud de la maison d'école.

Le personnel de la gare

(c) M. Paul Ador, récemment nommé à la gare de Payerne, a été remplacé comme aide d'exploitation par M. Fernand Frick, venant des Verrières.

BIENNE

Plan d'alignement approuvé

(c) Le Conseil exécutif bernois a approuvé la modification du plan d'alignement de la place Heilmann.

Fête suisse des musiques ouvrières

(c) La Fête suisse des musiques ouvrières aura lieu à Bienne en 1959.

Démision

(c) Le Conseil municipal a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. René Walder, dessinateur de l'Office d'architecture.

LA VIE RELIGIEUSE

L'évêque Dibelius interdit de séjour ?

(S.P.P.). Le Conseil du district de Potsdam a accusé l'évêque Otto Dibelius, de Berthol-Brunnen, d'avoir violé la constitution de la République démocratique en « glorifiant la guerre ». La déclaration officielle avertit que l'autorisation d'entrer en D.D.R. sera refusée à l'évêque Dibelius aussi longtemps qu'il se fera « le défenseur de la politique de l'O.T.A.N. et des préparatifs de guerre ». L'évêque Dibelius n'a pas été autorisé à entrer en Allemagne orientale depuis bien des mois. Répondant aux attaques dont l'évêque est l'objet, M. Walter Braun, superintendant général de la « Kurmark », écrit au conseil que l'évêque a parlé d'innombrables fois contre la haine sous toutes ses formes.

LA VIE SOCIALE

Pouponnière neuchâteloise, les Brenets

En 1956, 138 enfants ont séjourné à la Pouponnière neuchâteloise des Brenets, totalisant 14,500 journées contre 16,529 en 1955. Depuis des nombreuses années, la maison n'avait plus enregistré un nombre de journées si bas. Cela provient des difficultés rencontrées pour le recrutement du personnel soignant et des élèves nurses. Les responsables ont dû réduire dans une forte proportion le nombre des enfants. Onze élèves ont obtenu leur diplôme de puériculture. Les comptes d'exploitation révèlent 148,489 fr. 15 aux recettes et 130,920 fr. 59 aux dépenses, d'où un bénéfice de 17,568 fr. 56. Ce résultat satisfaisant est dû à un legs et à des dons.

VAUD

Assemblée de l'Union des communes du canton de Vaud

A Olon se sont réunis samedi quelque 600 syndics et conseillers municipaux vaudois, représentant l'Union des communes du canton, pour une sortie aussi bien fraternelle qu'administrative.

M. David Dénéraz, syndic de Vevey, présida une assemblée administrative que la perspective des élections municipales rendit prudente.

On n'en débattit pas moins l'ordre du jour, et particulièrement l'un de ses points importants: la pénurie du personnel enseignant dans les campagnes. Ce mal se fait sentir assez cruellement dans les villages éloignés de Lausanne, et il est temps de prendre des mesures.

Le syndic du Chenit, M. Pierre Benoit, proposa quelques remèdes dignes d'attention. Il voudrait que le nombre d'années que les instituteurs doivent passer dans une commune fût ramené de 3 à 5 ans. Ce séjour prolongé apporterait une stabilité considérable aux écoles. Et, bien évidemment, l'orateur appela de ses vœux une adaptation du traitement: le maître de la campagne, dit-il, devrait toucher autant que son collègue enseignant à Lausanne. Enfin, l'orateur souligna que la formation des instituteurs devrait être plus poussée.

Il convient d'ajouter que la question occupe actuellement le Département de l'instruction publique. Et son chef, le conseiller d'Etat Ognet, présent à Olon, put certifier que lui-même et ses collaborateurs y vouaient une grande attention.

Il appartient ensuite à M. Henry Zwahlen, professeur de droit administratif et de droit fiscal à la Faculté de Lausanne, de parler des compétences des municipalités. Il définit la nature stricte des pouvoirs spéciaux accordés aux exécutifs, face aux pouvoirs généraux qui sont l'apanage des conseillers communaux ou généraux.

Les questions sérieuses traitées, on s'éleva à Villars puis à Breteva, pour cimenter les amitiés auprès d'une verve et d'un banquet.

SCHWYZ

La 15me journée des Suisses à l'étranger

BRUNNEN, 1er. — M. Olivier Reverdin (Genève), président de la commission des Suisses à l'étranger de la Nouvelle société helvétique, a ouvert samedi matin, en Paula de l'Institut Ingelbühl-Brunnen, la journée des Suisses à l'étranger de cette année, à laquelle participaient 300 personnes de nombreux pays.

M. Maurice Jaccard, chef de section au département politique fédéral, fit tout d'abord un exposé sur l'aide aux Suisses à l'étranger victimes de la guerre et rapatriés.

M. Jaccard renvoya ensuite l'assemblée sur l'arrêt fédéral concernant des versements provisionnels aux victimes suisses des persécutions nationales-socialistes. L'orateur démontra que nos autorités ont fait tout leur possible pour protéger nos compatriotes menacés. La journée des Suisses à l'étranger a pris fin par une cérémonie patriotique au Grütli. Le conseiller fédéral Euter a prononcé un discours.

La journée de M'ame Muche



— A voir ton visage, personne n'osera t'affronter aujourd'hui !

« Révélation » Numéro 7

Le nom de cette cigarette ? Un message à l'encre invisible vous le « révélera » !

Il y a des réussites qui tiennent du prodige ! A l'origine il y a, bien sûr, les plus purs MARYLAND, achetés sur place, puis l'opération scientifique du mélange de ces meilleurs tabacs d'origine, puis la protection du fumeur par un filtre extraordinaire, le filtre Protector dont le nom est Associé pour la première fois à une MARYLAND ! Cette mystérieuse cigarette a donc tout pour elle, mais elle a d'avantage encore: elle a l'impensable, le mystère d'une réussite totale qui surprend même ceux qui l'ont voulue !

Bientôt un message « invisible » et secret...

(à suivre)

BERNE

Les alpinistes allemands qui tentaient d'arracher à l'Eiger les corps de Nothdurft et de Maier ont abandonné

GRINDELWALD. — A la suite de la tragédie de l'Eiger qui, on s'en souvient, a suscité des commentaires parfois sévères, une équipe de sauvetage allemande de douze hommes était partie mardi dernier à destination de Grindelwald. Ces hommes, tous des alpinistes expérimentés, comptaient poursuivre les recherches des deux grimpeurs allemands, Gruenther Nothdurft et Franz Maier, disparus sur la paroi nord de l'Eiger à quelque 300 mètres du sommet.

Cette équipe de sauvetage était dirigée par M. Fritz Kolb, président du service de sauvetage en montagne du Bade-Wurtemberg.

Nous avons appris hier que, par suite de la neige et des conditions hivernales qui règnent sur l'Eiger, les alpinistes allemands ont renoncé à leur tentative de retrouver les cadavres de leurs infortunés compatriotes. Ils ont quitté Grindelwald pour l'Allemagne, conservant toutefois l'espoir de reprendre leurs recherches l'été prochain.

Les écoliers bernois et la protection de la nature et du gibier

Notre correspondant de Bienne nous écrit :

Les gardes-chasse, à poste complet, devront dorénavant présenter chaque année trois exposés au moins dans les écoles de leur rayon d'activité.

Ainsi en a décidé la direction des forêts, d'entente avec la direction de l'instruction publique. Les gardes-chasse ont été initiés à cette nouvelle tâche dans un cours d'instruction. Ils disposent d'un matériel d'enseignement, de films et de projections lumineuses.

Les autorités responsables ont voulu que la jeunesse des écoles soit mieux avertie des beautés de notre flore et de notre faune. Elles désirent aussi éveiller chez chacun l'idée de la protection de la nature et du gibier.

Des excursions organisées sous la conduite des gardes-chasse seront complétées par l'enseignement de classe. De cette manière, les élèves acquerront le goût de bricoler, de construire des cages destinées à servir de nids et de mangeoires, de collaborer aux mesures tendant à prévenir les dommages dus au gibier et à recueillir des matières servant à l'affouragement.

JURA

Les « patriotes jurassiens » ne veulent pas que le peuple se prononce

Avec assez peu d'élégance, le comité central de l'Union des patriotes jurassiens a pris l'habitude de se réunir la veille même du jour où le Rassemblement jurassien tient sa grande manifestation populaire annuelle. Cela donne l'occasion à l'U.P.J. de publier un communiqué et de faire croire aux esprits non prévenus que les deux réunions sont d'égale valeur. Cette année, réuni à Saint-Imier, le comité de l'U.P.J. a voté une résolution dans laquelle, après avoir rappelé sa fidélité à l'Etat de Berne, pour les raisons qui sont connues, il s'exprime ainsi sur l'initiative de Rassemblement :

Considérant que l'initiative en elle-même est un premier pas vers la séparation, que les thèses contenues dans le préambule sont inacceptables, que la révision constitutionnelle de 1950, acceptée par toutes les communes du canton, garantit aux Jurassiens des droits qu'aucune autre minorité linguistique ne possède, le comité central de l'U.P.J. se distance de cette initiative et invite les électeurs du canton de Berne à ne pas la signer.

Même attitude des « pro-bernois » du Lauffonais

D'autre part, le « Comité d'action pour la sauvegarde des intérêts de la vallée de Laufen » publie un communiqué conçu dans le même esprit :

Le comité a pour objectif, en présence de l'incertitude de l'initiative tendant à l'organisation d'une consultation populaire au Jura, d'agir de manière positive contre l'incorporation de la vallée de Laufen dans un canton du Jura. Son action se bornera à cette importante question.

L'initiative, lancée par le « Rassemblement jurassien », passe à côté de la question (Rév. — Quelle question ? La seule question est pourtant de savoir ce que pense le Jura pris dans son ensemble) en demandant simplement que les sept districts jurassiens et seulement ces districts-là — soient invités à se prononcer sur l'opportunité d'une séparation avec le canton de Berne.

Le comité est d'avis que les habitants de la vallée de Laufen n'ont pas d'intérêt à cette initiative et il leur recommande de ne pas la signer, cela d'autant plus que l'on peut admettre avec certitude que les séparatistes interpréteront chaque signature comme étant une voix en faveur du séparatisme. (Rév. — Le Rassemblement a, au contraire, bien précisé que pour l'instant il ne demandait aux citoyens de se prononcer que sur l'opportunité d'un plébiscite.)

A TRAVERS LE MONDE

Avec Otto Suhr, Berlin perd l'un de ses premiers résistants aux exigences soviétiques

Notre correspondant pour les affaires allemandes nous écrit :

Après Ernest Reuter, mort en 1953, après Louise Schröder, décédée il y a quelques semaines, Berlin-Ouest vient de perdre en Otto Suhr le troisième de ses maires socialistes qui s'illustrèrent en résistant aux prétentions soviétiques au moment du grand blocus de la capitale et du pont aérien des Alliés.

Otto Suhr, spécialiste des problèmes économiques et « Doktor », comme il se doit, n'était ni un tribun, ni un homme politique au sens habituel du terme; il ne recherchait pas la popularité. Il joua avant la guerre un rôle en vue dans le mouvement syndical, fut abondamment décoré pendant la dernière guerre mondiale, qu'il fit comme officier, fut professeur à l'université de Berlin, tuteur du journalisme économique sous Hitler, ce qui lui valut maints désagréments, et entra dans la politique active en 1946 comme secrétaire général du parti socialiste et président de la première assemblée législative de Berlin.

Membre de la municipalité de la capitale, il collabora activement à l'élaboration de la constitution berlinoise et entra rapidement en con-

flit avec les autorités russes d'occupation. On rapporte à ce propos que le commandant de place soviétique l'accusa un jour de propagande anticommuniste, accusation que Suhr repoussa dédaigneusement en déclarant qu'« en régime démocratique un représentant du peuple n'avait ni ordres, ni conseils à recevoir d'un étranger ». Cette déclaration fut faite dans le nouveau « Stadthaus » de Berlin-Est, c'est-à-dire en plein fief communiste; le commandant russe préféra ne pas insister. Suhr s'opposa toujours résolument à toute idée de collaboration avec le parti socialiste unifié créé par les communistes.

En 1955, il quitta la présidence du parlement berlinois pour celle de la ville, tout en conservant ses fonctions professorales. Il entra comme représentant de sa ville au « Bundesrat » (conseil des « Länder ») en 1949, et en devint le président il y a peu. Pour son 60ème anniversaire, Suhr avait reçu des mains du président Heuss la grand-croix de l'ordre du Mérite de la République fédérale.

ITALIE

Inhumation de la dépouille de Mussolini

PREDAPPIO (A.F.P.). — L'inhumation de la dépouille de Benito Mussolini a eu lieu dimanche soir, au cimetière de Cassiano à Predappio.

En fin d'après-midi, une cinquantaine de policiers et de carabinieri ont fait évacuer le cimetière et la chapelle où la bière en bois blanc contenant le corps avait été transportée et veillée par les membres de la famille et les fascistes romagnols.

Jusqu'au dernier moment, de nombreux jeunes gens, portant la chemise noire, ont rendu un dernier hommage à la dépouille de Mussolini.

L'inhumation s'est déroulée dans la plus stricte intimité, en présence des membres de la famille du « duce ».

EGYPTE

Les écoliers égyptiens en uniforme

BEYROUTH. — Soixante-cinq mille jeunes gens et jeunes filles des écoles secondaires et techniques égyptiennes revêtiront un uniforme gris à la prochaine rentrée scolaire. Cette tenue sera obligatoire pour assister aux cours, précise le Journal « Al-Ahram ».

Des dispositions ont été prises pour généraliser le port de cet uniforme dans toutes les institutions d'ici à trois ans. Les jeunes filles, indique « Al-Ahram », ne seront toutefois obligées de porter le pantalon réglementaire que pendant les parades et les exercices.

Cette mesure entre dans le cadre des réformes sociales de la révolution égyptienne qui tendent à faire progressivement disparaître les costumes dits orientaux en faveur de tenues modernes européennes. Déjà, les paysans et paysannes choisis pour travailler sur les terres récupérées du désert libyque sont vêtus obligatoirement, les hommes en shorts et chemise et les femmes en jupe et blouse.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

BOURSE

(COURS DE CLÔTURE)

ZURICH		
OBLIGATIONS	30 août	2 sept.
1/2 % Féd. 1945 déc.	96.80	96.80 d
3/4 % Féd. 1945 avril	94.90	94.90
1 % Féd. 1949	90.10	90.10
2 % Féd. 1954 mars	87.90	87.90
3 % Féd. 1955 juin	87.70	87.70
8 % C.F.F. 1938	94.90	94.90
ACTIONS		
Equipe Pop. Suisse (p.s.)	720.00	720.00 d
Union Eques Suisses	1375.00	1375.00
Société Banque Suisse	1173.00	1173.00
Credit Suisse	1183.00	1183.00
Electro-Watt	1095.00	1095.00
Tschandol	1420.00	1420.00
Motor-Columb	960.00	960.00 d
S.A.E.G. série I	68.00	68.00 d
Indelec	620.00	615.00 d
Italo-Suisse	245.00	247.00
Réassurances Zurich	1900.00	1925.00
Winterthur Accid.	740.00	738.00
Zurich Accidents	4070.00	4000.00
Aar et Tessin	975.00	975.00 d
Saurer	1150.00	1160.00
Aluminium	3860.00	3860.00
Bally	1068.00	1078.00
Brown Boveri	2290.00	2230.00
Fischer	1470.00	1470.00
Lonza	950.00	940.00
Nestlé Alimentana	2980.00	2980.00
Sulzer	2490.00	2490.00 d
Baltimore	218 1/2	225 1/2
Canadian Pacific	135.00	137 1/2
Pennsylvania	81 1/2	83.00
Italo-Argentina	16.00	15.00
Philips	309.00	313.00
Royal Dutch Cy	228 1/2	232 1/2
Eclair	21 1/4	21.00
Stand. Oil New-Jersey	267.00	272 1/2
Union Carbide	472.00	474.00
American Tel. & Tel.	745.00	751.00
Du Pont de Nemours	802.00	811.00
Eastman Kodak	425.00	432.00
General Electric	207 1/2	202 1/2
General Foods	208.00	208.00
General Motors	183 1/2	286 1/2
International Nickel	368.00	372 1/2
International Paper Co	394.00	402.00
Kennecott	412.00	417.00
Montgomery Ward	154 1/2	156.00
National Distillers	100 1/2	109.00
Allumettes B	56.00	55 1/4 d
U States Steel	279.00	284 1/2
F.W. Woolworth Co	174.00	173.00 d
BALE		
ACTIONS		
Ciba	4610.00	4625.00 d
Schappe	4235.00	4300.00 d
Sandoz	4235.00	4480.00
Geigy nom.	5115.00	5200.00
Hoffm.-La Roche (B.J.)	11.100.00	11.100.00
LAUSANNE		
ACTIONS		
B.C. Vaudoise	755.00	753.00
Credit F. Vaudois	750.00	750.00
General Foods	460.00	460.00
Romande d'électricité	550.00	550.00 d
Ateliers constr. Vevey	460.00	460.00
La Suisse Vie (B.J.)	4900.00	4800.00 d
La Suisse Accidents	4900.00	4800.00 d
GENEVE		
ACTIONS		
Amerosec	192.00	196.00
Aramayo	27 1/2 d	27 1/2 d
Chartered	42.00	42.00
Charmillies (Atel. de)	1080.00	1080.00
Physique porteur	985.00	985.00
Scheron porteur	645.00	645.00
S.K.F.	206.00	206.00
Cours communiqués, sans engagement, par la Banque cantonale neuchâteloise		
Indice suisse des actions		
Valeur boursière en pour-cent du capital-actions versé en 1957.		
GROUPE		
Industries	590.2	587.1
Banques	226.2	223.9
Sociétés financières	214.7	212.2
Entreprises d'assurances	660.1	652.7
Entreprises diverses	205.0	203.5
Indice total	410.4	407.3
EMPRUNTS DE LA CONFEDERATION ET DES C.F.F.		
Valeur boursière en % de la valeur nominale		
Rendement (d'après l'échéance)	90.44	90.54
	3.88	3.87
Cours communiqués sans engagement par la Banque cantonale neuchâteloise		
Pour les grands vins français AU CEP D'OR		
W. Gaschen - Tél. 5 32 52 - Moulins 11		

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	Achat	Vente
Banque Nationale	640.00	640.00 d
Credit Fonc. Neuchât.	620.00	640.00 d
Ap. Gardy Neuchât.	1325.00	1325.00 d
Cabl. éléc. Cortallod	16300.00	16300.00 d
Cabl. et Tréf. Cossonay	5500.00	5500.00 d
Ch. de Sully S.A.	2750.00	2750.00 d
Ed. Dubled & Cie S.A.	1750.00	1750.00 d
Clément Portland	5400.00	5400.00 d
Etabliss. Perrenoud	465.00	465.00 d
Suchard Hol. S.A. «A»	370.00	370.00 d
Suchard Hol. S.A. «B»	1850.00	1850.00 d
Tramways Neuchât.	520.00	520.00 d
OBLIGATIONS		
Etat Neuchât. 2 1/2 1932	95.00	95.00 d
Etat Neuchât. 3 1/2 1945	97.00	97.00 d
Etat Neuchât. 3 1/2 1949	97.25	97.00 d
Com. Neuch. 3 1/2 1947	91.00	91.00 d
Com. Neuch. 3 1/2 1951	85.00	85.00 d
Ch. de Sully S.A. 4 1/2 1939	99.75	99.75 d
La Locle 3 1/2 1947	97.00	97.00 d
Cabl. Cortall. 4 1/2 1948	100.00	100.00 d
Forc. m. Chât. 3 1/2 1951	89.00	89.00 d
Elec. Neuch. 3 1/2 1951	86.00	86.00 d
Tram. Neuch. 3 1/2 1946	92.00	92.00 d
Chocol. Klaus 3 1/2 1938	95.00	95.00 d
Faillard S.A. 4 1/2 1948	96.00	96.00 d
Suchard Hol. S.A. 3 1/2 1939	92.00	92.00 d
Tabacs N.S.R. 3 1/2 1950	93.00	93.00 d
Taux d'es		

DERNIERES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Catastrophe ferroviaire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

1500 pèlerins catholiques

Ce sont 1500 pèlerins catholiques revenant d'une excursion à la baie de Montego qui se trouvaient à bord des wagons. Des équipes de secours comprenant des médecins et des infirmières arrivèrent bientôt sur le lieu de l'accident et donnèrent les premiers soins aux blessés qui furent rapidement transportés en ambulances vers les hôpitaux les plus proches. Pendant toute la nuit, des milliers de personnes, parents ou amis des victimes, se massèrent dans les gares entre Kendal et Kingston, pour obtenir des nouvelles.

Dernière minute

173 morts

KINGSTON, 3 (Reuter). — Le nombre des morts de la catastrophe ferroviaire s'élève maintenant à 173.

Les plus grandes catastrophes ferroviaires

LONDRES, 3 (Reuter). — L'accident de chemin de fer de la Jamaïque est l'une des catastrophes ferroviaires les plus terribles que l'on ait enregistrées jusqu'ici dans l'hémisphère américain.

Le plus grave accident de chemin de fer qu'ait connu la Grande-Bretagne date de 1915 où un train militaire dérailla à Gretna Green, causant 227 victimes.

Plus de 200 personnes moururent dans un accident de chemin de fer survenu en Pologne en 1949 lors du déraillement de l'express Dantzig-Varsovie. Une collision de trains fit aussi 200 morts en 1940 à Osaka au Japon.

On compta 151 victimes lors d'une collision ferroviaire en Nouvelle-Zélande à Noël en 1953.

125 morts, tel fut le bilan d'un déraillement survenu en Allemagne près de Magdebourg, en 1939. Une collision fit également une centaine de victimes en 1949 près de Friedrichshaven.

La catastrophe la plus terrible que connut l'Amérique du sud fut celle de Rio de Janeiro en 1950 où 108 voyageurs furent tués lorsqu'un train tomba d'un pont en mauvais état. Quant à la catastrophe la plus grave des Etats-

Unis, elle date de 1918. Elle eut lieu près de Tennessee et coûta la vie à 102 personnes.

Un beau coup de filet de la police française

Deux arrestations dans l'affaire des faux chèques de voyage

Les escrocs en avaient écoulés pour plus de 70 000 dollars

PARIS, 2 (A.F.P.). — A la suite d'une longue et difficile enquête, le chef de l'office central national pour la répression des faux-monnayeurs, vient de procéder à l'arrestation de deux escrocs internationaux qui avaient écoulé dans plusieurs pays d'Europe occidentale pour plus de 70.000 dollars de faux voyageurs chèques de la « Banque of Amerika ». Il s'agit de deux Portugais, un aviateur sans domicile connu et un directeur de société, demeurant habituellement à New-York. Ils ont été appréhendés dans deux hôtels de la rue Carnot, où ils étaient descendus sous de fausses identités.

Des transactions importantes Dans les bagages de l'aviateur, les policiers ont découvert trois passeports établis à trois noms, sous trois nationalités différentes. Ces documents avaient été volés en Espagne, puis falsifiés.

Il a reconnu les faits qui lui sont reprochés et a donné des précisions sur son trafic et sur l'origine des faux voyageurs chèques qui ont été imprimés aux Etats-Unis. Il achetait en Hollande et en Belgique des pierres précieuses qu'il payait en fausse monnaie. Il les passait ensuite en fraude en Italie où il les revendait avec un bénéfice important. Il expédiait alors le produit de ses transactions aux Etats-Unis.

EN VINGT-QUATRE HEURES: Huit attentats à la bombe à Buenos-Aires

BUENOS-AIRES, 2 (Reuter). — Huit attentats à la bombe ont été commis dans les dernières quarante-huit heures à Buenos-Aires. Des stations de métropolitain, des cinémas et des entreprises privées ont subi des dégâts importants, mais personne n'a été blessé. La police croit qu'il s'agit de l'œuvre de péronistes. L'activité terroriste avait atteint son apogée en Argentine à la veille des élections parlementaires, en juillet.

M. MacMillan répond à M. Boulganine: « Vous n'avez qu'un mot à dire »

LONDRES, 2 (Reuter). — M. MacMillan, premier ministre, a fait remettre vendredi à M. Boulganine, président du Conseil soviétique, la réponse au message que ce dernier lui avait adressé le 20 juillet. Le texte de la réponse de M. MacMillan a été publié dans la nuit de mardi à Londres.

Le chef du gouvernement britannique demande au maréchal Boulganine d'examiner avec bienveillance le plan occidental de désarmement partiel qui fut soumis la semaine passée à la Russie. M. MacMillan déclare à propos du plan soumis au sous-comité des Nations Unies :

« Vous n'avez qu'un seul mot à dire et un progrès réel pourra être réalisé. Cependant, nous n'avons constaté aucun encouragement dans le ton et dans le contenu des déclarations du délégué soviétique, M. Zorine, au sous-comité du désarmement le 27 août. Le plan de désarmement partiel présenté par les Occidentaux apporte une solution pratique et constructive à un accord entre nous.

Quatre questions sur l'Allemagne

« Je suis déçu que vous n'ayez pas répondu à la question fondamentale du problème de la réunification allemande que je vous ai posée dans ma lettre du 14 juin. Je vous demande maintenant, premièrement si le gouvernement soviétique continue à reconnaître sa responsabilité dans la question de la réunification allemande, telle qu'elle fut établie dans les instructions des quatre « Grands » lors de la conférence à l'échelon suprême de Genève, en 1955; deuxièmement si le gouvernement soviétique est toujours d'avis que la réunification de l'Allemagne est désirable aussi tôt que possible; troisièmement si le gouvernement soviétique est en faveur d'élections dans toute l'Allemagne, et quatrièmement si le gouvernement soviétique reconnaît le droit à un gouvernement de l'ensemble de l'Allemagne de choisir librement sa politique dans ses affaires intérieures et extérieures.

La Ligue arabe en difficulté

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Pas plus entre la Jordanie et la Syrie qu'entre l'Egypte, d'une part, la Jordanie et le Liban, d'autre part, l'intervention de la Ligue n'avait été sollicitée. La Ligue était également restée en dehors de la crise syrienne.

Un seul ministre des affaires étrangères était présent

Les représentants de l'Egypte, de la Syrie, du Liban, de la Jordanie, de l'Irak, de l'Arabie saoudite, du Yémen, du Soudan et de la Libye ont participé à la première réunion.

M. Mohamed Mahgoub, ministre soudanais des affaires étrangères, qui représentait son pays, a longuement déploré l'absence des ministres des affaires étrangères des autres pays membres, qui selon lui auraient dû être présents. Le ministre s'est alors retiré, laissant le délégué permanent du Soudan auprès de la Ligue arabe représenter son pays à cette réunion.

Les observateurs politiques de la capitale égyptienne estiment qu'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays arabes aurait peut-être permis d'aplanir certaines difficultés existant entre eux, et, selon ces observateurs, l'absence de ces ministres à la réunion d'hier montre l'étendue des dissensions persistant entre les membres de la Ligue arabe.

AUTRICHE

Le chancelier autrichien Raab frappé d'une attaque

LINZ (Reuter). — Le chancelier fédéral d'Autriche, M. Julius Raab, a été frappé d'une attaque d'apoplexie samedi dans la région de Linz, au moment où il visitait une foire agricole. Le chancelier Raab, qui est âgé de 66 ans, a été transporté dans un hôpital.

ALLEMAGNE DE L'OUEST

Un accident d'auto fait huit morts

DARMSTADT, 2 (D.P.A.). — Sur l'autostade Frankfurt-Mannheim a eu lieu, dans la nuit de lundi, un terrible accident. Une automobile américaine, ayant à bord cinq adultes et quatre enfants, dérapa en dépassant, se porta sur la piste gauche et entra en collision avec un véhicule roulant en sens inverse. La voiture américaine prit feu et fut complètement incendiée. Quatre occupants, tous des Allemands, furent brûlés vifs. Une femme, grièvement blessée, succomba en arrivant à l'hôpital. Deux passagers de l'autre voiture furent tués sur le coup et le troisième succomba également à l'hôpital.

Des troupes françaises poursuivent des rebelles algériens en territoire tunisien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une riposte parfaitement justifiée

Toute l'affaire tient en une interprétation contradictoire des conventions internationales et des faits eux-mêmes, mais si — et il n'y a aucune raison de douter de la parole du général Salan — l'initiative du combat est le fait même qu'une bande de rebelles étaient stationnés régulièrement en territoire tunisien, la riposte française est parfaitement justifiée. Le gouvernement de Tunis était au surplus parfaitement informé de la volonté française de ne plus tolérer des incursions de cet ordre. M. André Morice, ministre de la défense nationale, l'avait publiquement rappelé il y a quelques jours à peine et, dans une allocution radiodiffusée, il avait mis en garde Tunis et Rabat contre le caractère inadmissible de l'appui donné aux rebelles algériens par les autorités responsables des deux anciens protectorats. Ce qui s'est passé à la frontière de Tunisie est un avertissement et c'est en réalité sur ordre formel du général Salan que les troupes françaises ont exercé ce « droit de suite » auquel M. Robert Lacoste a été le premier à faire allusion dans un document récemment adressé aux autorités militaires et administratives d'Algérie.

Deux précédents

De quoi s'agit-il ? Selon l'opinion des juristes les plus qualifiés, le principe du droit international selon lequel aucun Etat ne peut violer les frontières d'un Etat voisin est d'une application générale. Un autre principe n'est pas moins unanimement admis, c'est l'interdiction faite à tout Etat de donner assistance à une rébellion étrangère et l'obligation qui lui est faite de désarmer les rebelles d'une puissance voisine qui se réfugient sur son propre territoire. Le problème s'est posé deux fois dans le passé : la première pour les Etats-Unis à l'égard de Pancho Villa, réfugié en 1916 en territoire mexicain, la deuxième fois en 1948 pour le gouvernement hellénique à l'égard des rebelles de Markos réfugiés en Albanie.

Les deux conditions étaient réunies

Il paraît admis disent ces mêmes spécialistes du droit international que le « droit de suite » peut être exercé lorsque la puissance qui donne assistance aux rebelles a été formellement prévenue des risques qu'elle court en agissant ainsi et que toutes les précautions ont été prises pour que la population civile ne souffre pas de l'exercice du droit de suite.

Deux conditions sont donc posées en le voit à l'exercice du droit de suite. Premièrement la matérialité de l'agression, deuxièmement l'avertissement préalable à la nation refuge. Les deux conditions étaient réunies dans le cas précis de l'incident tunisien. Le général Salan a donné l'ordre de passer à l'action. Voilà vue de Paris la vérité

toute nue de cette affaire des frontières. Pour qu'elle ne se renouvelle pas, il suffirait que le gouvernement tunisien veille lui-même à l'inviolabilité de son territoire.

M.-G. G.

FRANCE

Mécontentement et malaise

PARIS, 2. — Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse : Les mesures d'austérité adoptées par M. Félix Gaillard dans le domaine économique et financier, et qu'il se propose d'aggraver encore pour atteindre le chiffre inouï de mille milliards d'économies, comme l'a annoncé dimanche le président du Conseil, sont une cause de préoccupation pour le patronat et provoquent, dans les milieux ouvriers, inquiétude et méfiance. En bref, un mécontentement et un malaise très étendus constituent la contre-partie des décisions gouvernementales.

De ce mécontentement et de ce malaise pourraient surgir des mouvements sociaux dont le front commun constitué par les organisations agricoles est considéré comme un signe avant-coureur.

La rentrée des congés payés qui s'achève va soumettre le gouvernement à une rude épreuve.

ALLEMAGNE DE L'EST

Un pacte de non agression proposé aux Etats de la Baltique

BERLIN, 2 (D.P.A.). — Le gouvernement de la République démocratique allemande a invité lundi tous les Etats de la Baltique à conclure un pacte de non agression.

Dans une note officielle, il se dit en même temps disposé à entamer des pourparlers en vue de la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs aux relations économiques et culturelles entre les pays riverains de la Baltique.

De l'avis des milieux politiques de Bonn, le gouvernement de Berlin-Est, par cette note officielle, poursuit son offensive de propagande contre les pays du nord, offensive qui avait débuté il y a des mois par les menaces atomiques de Moscou contre le Danemark, la Norvège et l'Allemagne occidentale. Cette nouvelle offensive, déclenchée à Bonn, n'a pas d'autre but que d'affaiblir la défense de l'O.T.A.N.

INDONÉSIE

97 noyés dans un naufrage

DJAKARTA, 2 (A.F.P.). — 97 personnes ont péri noyées à la suite du naufrage de quatre embarcations qui se rendaient à Tarakan, dans la partie britannique de Bornéo.

Quatre survivants de la catastrophe qui s'est produite au cours d'une tempête ont été recueillis par un bateau de pêche indonésien.

AVIS TARDIFS

Section neuchâteloise du T.C.S. (Logo T.C.S.)

Il est rappelé aux sociétaires que le RALLYE AUTOMOBILE ANNUEL aura lieu SAMEDI 7 SEPTEMBRE, après-midi. Les inscriptions doivent parvenir avant le 5 septembre prochain à l'office de Neuchâtel, Promenade-Noire 1 (tél. 510 70), qui donnera tous les renseignements nécessaires.

an 21

L'ESCALE Mardi et mercredi 2 h.

Jeune COMMISSIONNAIRE serait engagé immédiatement par la pharmacie Ripet, Neuchâtel. Se présenter ou faire offres manuscrites.

Cet après-midi de 14 h. 30 à 18 h. 30

DÉMONSTRATION d'appareils et de lunettes acoustiques par notre spécialiste M. Fred PAPPE HUG & Cie, musique, Neuchâtel département appareils acoustiques

HÔTEL PATTUS SAINT-AUBIN Tous les soirs au bar ambiance du tonnerre avec l'excellent duo

TAGAB

LA VIE NATIONALE

Une étape dans l'évolution du problème jurassien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Courage, audace presque, parce que l'entreprise porte de sérieux risques pour le Rassemblement jurassien lui-même. Son secrétaire général, M. Roland Béguelin, ne a point caché. On sait que l'initiative ne peut compter que sur un « faible appui dans l'ancien canton ». Il faudra donc recueillir dans le Jura seul et chez les Romands de Bienne, les 12.000 signatures requises, c'est-à-dire parmi quelque 1.000 électeurs. Il faut donc parer à mobiliser près du 30 % du corps électoral. Je doute qu'on y parvienne, dans nos années politiques, exemple d'une initiative qui ait jamais abouti dans des conditions aussi difficiles. Si c'est le cas du « projet législatif en question, ce sera là une singulière démonstration de force.

Prohibé, parce que renonçant à ses exigences discutables pour s'assurer une position plus favorable, les chefs du Rassemblement entendent mener la lutte selon les règles de la procédure en vigueur dans le canton de Berne. Il n'est plus question d'exclure de la consultation les Bernois de l'ancien canton et de leur donner le droit de vote à et qui ont le droit de vote ainsi donc admis au scrutin.

XXX

fais le scrutin s'ouvrira-t-il un jour pour le plébiscite ? Si l'on ne peut guère la possibilité pour le gouvernement ou le Grand Conseil de déclarer l'initiative irréalisable, on ne peut pas s'attendre à un vote donnant force de loi au projet qui sera soumis au peuple jurassien tout entier, celui de l'ancien canton comtois du Jura. Les réactions qui quissent ou même s'affirment de significatives. Elles laissent voir que, dans sa grande majorité, le corps électoral de la partie nantique refusera aux Jurassiens plébiscite demandé.

t pourtant, tout esprit non préjugé doit admettre qu'à moins de faire exister le problème jurassien — et la manifestation de l'existence — il sera impossible de venir à une solution satisfaisante, du point de vue suisse, sans tenir d'abord l'opinion des Jurassiens eux-mêmes.

IMPRIMERIE CENTRALE de la VILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S.A. 6, rue du Concert - Neuchâtel Directeur: Marc Wolfrath Rédacteur en chef du Journal: René Braloché

quiconque. Puisque le débat est ouvert, il est grand temps de le fonder sur des éléments solides et le tout premier, c'est bien la volonté du peuple jurassien.

Je ne prétends certes pas qu'il suffise que cette volonté se manifeste à une majorité plus ou moins nette pour que le problème soit résolu. Dimanche dernier, M. Roger Schaffter, secrétaire adjoint du Rassemblement jurassien, a exposé, en résumé, les thèses développées dans une « consultation juridique » de MM. Marcel Regamey, Philibert Muret et André Manuel, que le « souverain », c'est-à-dire la majorité du peuple suisse et des cantons, est en droit d'accorder l'autonomie politique aux sept districts jurassiens et de les ériger en 23me Etat confédéré sans le consentement de Berne. Même si cette thèse restait incontestée — et il se trouvera sans doute d'autres juristes pour la démolir — elle laisse ouvertes, ou du moins sujettes à discussion, d'autres questions encore. Ainsi M. Schaffter a déclaré :

« Seule la réalité nationale jurassienne et sa situation exceptionnelle dans la Confédération peuvent légitimer le recours à la procédure législative de révision constitutionnelle, afin d'éviter que des fractions de cantons n'aient pas le caractère de nations ne se présentant un jour du précédent jurassien pour mettre en péril la structure fédérative de la Suisse, plus précisément pour faire, eux aussi, acte de sécession. »

Pour les séparatistes — et même pour d'autres — le caractère national des sept districts qui formeront, jusqu'à la révolution française, l'Evêché de Bâle, ne fait point de doute. Mais ce n'est pas l'avis de tous. Et justement, la crainte de créer un précédent est de nature à faire réfléchir le constituant fédéral, le jour où il devrait se déterminer sur la création d'un 23me canton.

En d'autres termes, cela signifie que des difficultés, aussi bien d'ordre juridique que d'ordre politique ou psychologique subsisteraient. Les dirigeants du « Rassemblement » en sont conscients les tout premiers. Mais là n'est pas la question pour l'instant. L'important, l'indispensable, c'est bien d'être enfin renseigné sur les sentiments du peuple jurassien.

Si toute possibilité lui est refusée de les exprimer par le moyen démocratique du vote secret, qui donc pourra reprocher à l'observateur étranger à la querelle bernoise d'en déduire que la crainte d'une démonstration trop éclatante a, pour une part, dicté le refus.

G. P.

TESSIN

Un ouvrier brûlé vif

LUGANO, 2. — M. Sandro Airolli, de Vaglio, qui travaillait sous une pelle mécanique, a été subitement entouré de flammes qui s'étaient dégagées d'un réservoir à essence. Immédiatement secouru, il a été transporté à l'hôpital de Lugano où malgré les soins, il est décédé après 48 heures d'horribles souffrances.

La Malaisie indépendante

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Des éléments ethniques différents

Il semblait donc difficile de fédérer des territoires où se juxtaposaient plus qu'ils ne se mêlaient des éléments ethniques différents. Jusqu'à ces dernières années, les Britanniques avaient résolu par des pratiques autoritaires les problèmes posés par les diverses communautés qu'ils gouvernaient. Mais quel serait le sort d'une nation malaise racialement diversifiée ?

Une constitution ne suffit évidemment pas à résoudre toutes les questions provoquées par une situation si particulière. La Grande-Bretagne s'est donc appliquée à prévenir les désordres d'un affranchissement trop promptement accordé en ne renonçant que peu à peu à sa tutelle.

Le gouvernement de M. Abdul Rahman, issu des élections de 1955, reçut au début de 1956 la responsabilité de la sécurité intérieure du pays. Selon les concours dont il pouvait disposer, ce gouvernement entreprit — avec l'encouragement britannique — de confier le plus grand nombre possible d'emplois administratifs à des ressortissants malais. Le pays accomplissait ainsi l'apprentissage de son indépendance.

Par étapes

Pour déterminer le statut de la Fédération malaise, la Grande-Bretagne sollicita la coopération de plusieurs puissances du Commonwealth. L'Australie, l'Inde, le Pakistan contribuèrent ainsi à l'établissement constitutionnel de cette Fédération. Le projet adopté fut soumis au Conseil législatif malais, qui l'approuva, le 11 juillet 1957, à l'unanimité.

Il ne s'agit donc pas d'un statut octroyé par la puissance protectrice, mais d'un acte résultant d'une confrontation entre membres du Commonwealth et admis par l'Assemblée représentative du nouvel Etat membre de la communauté britannique.

Conformément à l'avis des commissaires qui eurent à délibérer sur le statut de la Fédération malaise, celle-ci doit respecter dans une certaine mesure l'autonomie des Etats et des établissements membres. L'autorité des souverains locaux est ainsi ménagée et, pour constitutionnelle qu'elle soit, elle maintient la structure traditionnelle de la société et peut épargner à la Fédération les crises consécutives à une réforme radicale des institutions.

Les neuf Etats de la Fédération sont gouvernés chacun par un sultan, sous l'autorité d'un chef d'Etat fédéral. Au début d'août 1957, les neuf sultans ont procédé par cooptation au choix de ce chef suprême qui doit demeurer cinq ans en fonction.

Le sultan de Negri-Sambilan a été désigné. Agé de 62 ans, il est instruit, bien informé des questions politiques relatives à la Malaisie et réputé pour sa modération. Il a suivi l'enseignement des universités britanniques et a été reçu avocat au barreau de Londres. Son fils poursuit actuellement ses études en Grande-Bretagne.

Chacun des Etats et des établissements de la Fédération disposera d'Assemblées législatives entièrement élues. Le pouvoir exécutif sera exercé par les sultans et leurs ministres responsables. L'Assemblée de la Fédération sera composée de 100 membres élus au suffrage universel.

La représentation des Etats sera dévolue à une seconde Chambre qui ne pourra contrarier l'œuvre législative de la première, mais aura la faculté de présenter des objections aux lois qui lui seront soumises et de provoquer ainsi un nouvel examen de ces lois. Les deux tiers de cette « Chambre de réflexion » seront élus par les assemblées des Etats, un tiers sera désigné par le souverain fédéral.

Représentation véritable

Ces dispositions semblent assez sages. Les principes représentatifs sont équitablement appliqués et si le chef de l'Etat fédéral ne détient que des pouvoirs fort réduits, il est cependant en mesure de s'exprimer par le choix du tiers des membres de la seconde Chambre. Les conflits entre les deux Assemblées sont évités puisque la première Chambre dispose, seule, des pouvoirs législatifs. L'exécutif ne peut donc intervenir arbitrairement, mais il est peut-être trop affaibli.

Sans doute, les constituants ont-ils voulu écarter le danger d'un abus de pouvoir exercé par les Malais au préjudice des minorités, les chefs d'Etat étant de race malaise.

Le cas des Chinois

Pendant longtemps, les Britanniques ont soutenu les Malais qu'ils considéraient comme des sujets fidèles. Les Chinois, au contraire, les inquiétaient. Ce sentiment était justifié, car si la population malaise, dans son ensemble, désapprouvait le mouvement de rébellion com-

muniste, la population chinoise lui était pour le moins complaisante. Cette dernière demeurerait spirituellement attachée à sa patrie et subissait trop évidemment le prestige d'un Mao Tsé-toung.

Secrètement par tempérament, les Chinois ne contribuaient pas à la lutte contre les « bandits ». Sans accorder ostensiblement un appui à la rébellion, ils encourageaient par leur inertie. Ils supputaient vraisemblablement un succès final des communistes et l'établissement d'une République populaire malaise. Dans ces conditions, ils tenaient à ne pas se compromettre.

Les Chinois se sont d'ailleurs assurés le monopole du commerce malais. Entrepreneurs, laborieux et obstinés, ils détiennent la majeure partie de la fortune du pays. Il est évident que le communisme n'exerce pas sur eux d'attraction politique, mais ils ne font rien pour le combattre, persuadés qu'ils s'en accommoderaient si ce régime devait s'établir un jour.

Pour soustraire les Malais à l'influence croissante des Chinois, les Britanniques leur ont accordé un statut privilégié. La langue nationale sera le malais ; la religion de la Fédération sera islamique ; les emplois publics seront partiellement réservés aux fonctionnaires d'origine malaise.

Tout n'est pas résolu

Soucieux d'assurer l'équilibre de la nouvelle Fédération, les Britanniques ont ainsi tenu à ne pas se retirer sans pourvoir l'Etat d'un dispositif de protection.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus. Des communautés chinoises ont déjà protesté contre les privilèges accordés aux Malais ; cependant, on considère que la coopération entre les divers éléments ethniques de la Fédération ne sera pas dangereusement troublée et que les Chinois accédant à la citoyenneté se comporteront loyalement.

Il y a d'ailleurs plusieurs années qu'un mouvement politique, l'Association malaise-chinoise, s'efforce de concilier les intérêts des deux principaux éléments de la population.

Les aspirations nationales des Malais étant satisfaites, les Chinois n'obtiendraient guère de concours s'ils se propaient, à l'instigation de Pékin, de fomenter des troubles.

La longue rébellion ayant finalement échoué, les Chinois, commerçants avisés, se souviendront probablement du précepte selon lequel il convient de ne pas s'obstiner dans les mauvaises affaires.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Au Conseil général de Neuchâtel

L'assemblée vote le versement d'une allocation de renchérissement au personnel communal et aux retraités et approuve diverses opérations immobilières, ainsi que quelques motions

(Séance du 2 septembre 1957 à 20 h. 15 — Présidence: M. Aimé Galland, président)

En ouvrant la séance, le président rappelle la mémoire de M. Alfred Guinchard, ancien conseiller général et communal, récemment décédé. M. Robert Rehord est nommé membre de la commission scolaire en remplacement de M. Georges Léchot, démissionnaire.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission de l'Ecole de mécanique et d'électricité (15 membres). Le président lit une lettre des membres de l'ancienne commission qui avaient remis leur mandat lors de la nomination du nouveau directeur. Des remerciements leur sont adressés pour leur activité. A la demande de tous les groupes, cette nomination est reportée à la séance d'octobre.

Allocation de renchérissement au personnel communal et aux retraités

Nous avons publié les propositions du Conseil communal à ce sujet. Au nom du groupe socialiste, M. A. Quartier fait quelques remarques de détail, souhaitant notamment qu'en cette matière l'exécutif entende les différentes associations du personnel. D'autre part, le personnel des classes supérieures n'est pas complètement satisfait de l'augmentation.

Au nom du groupe radical, M. A. Schenker approuve les propositions du Conseil communal, lequel a agi avec diligence. Le groupe aimerait être renseigné sur le rachat à la caisse de retraite, question liée à celle de l'ajustement des traitements. Il serait bon que la question du rachat soit réglée par des contacts personnels et non par cirulaire.

M. H. Verdon (soc.) déplore que le Conseil doive discuter périodiquement l'ajustement des traitements. Il se serait plus normal que le Conseil général fixe certaines directives laissant à l'exécutif le soin d'adapter les traitements à l'augmentation du coût de la vie. M. Verdon estime que l'augmentation de 2% est insuffisante. Il propose que l'augmentation soit au minimum de 20 francs.

M. L. Besson (lib.) déclare que son groupe se rallie aux propositions de l'exécutif. Il regrette qu'à la ville on ne suive pas la pratique de l'Etat de l'augmentation automatique dès que l'indice du coût de la vie augmente de 3 points, ce qui a l'avantage que ces questions de traitements ne soient pas débattues constamment sur la place publique.

M. Paul Rognon, président du Conseil communal, répond, à propos de l'absence de contacts avec le personnel, qu'il y a eu tout de même des conversations officieuses. Il s'explique sur le choix de l'indice pris en considération. Quant aux chefs de services, ils ont à l'étude la création d'une association qui leur est propre. Des contacts ont eu lieu entre eux et l'exécutif au sujet d'une revalorisation de leur traitement. Le Conseil communal n'est aucunement opposé à examiner toute proposition qui lui sera faite.

On passe au vote. L'amendement Verdon (3% au lieu de 2%) est repoussé par 18 voix contre 15. Le second amendement Verdon (240 fr. annuellement au moins) subit le même sort. L'arrêté est adopté par 33 voix sans opposition.

Opérations immobilières

L'achat de terrains à la Coudre est approuvé par 36 voix sans opposition, après félicitations de MM. P. Raymond

(trav.) et J.-P. Nagel (rad.) adressées à l'exécutif pour sa politique. L'achat d'un terrain à Auvernier est approuvé par 34 voix sans opposition, de même, par 34 voix, la vente d'une parcelle au Port-d'Hauterive. L'assemblée approuve l'acquisition de terrains à Chaumont. M. M. Wildhaber (rad.) souhaite que la ville améliore le chemin du Signal. Opération approuvée.

Crédit pour une correction

La demande d'un crédit de 31,500 fr. pour corriger un tronçon du chemin des Valangines donne lieu à quelques interventions de MM. Raymond (trav.), Nagel (rad.) et Quartier (soc.). Ce dernier demande si la question de l'accès de certains immeubles est résolue (à la rue de la Côte prolongée notamment). M. Fernand Martin, directeur des travaux publics, répond qu'il espère arriver à une solution, sinon la procédure d'expropriation sera mise en marche. Le crédit est voté par 34 voix sans opposition.

Modification au plan d'alignement

L'exécutif soumet à l'assemblée une proposition de modification du plan d'alignement afin que les étages du futur immeuble de la rue de l'Hôpital (boucherie Rohrer) soient de plain-pied avec les étages de l'immeuble des Armourins, au sud. L'arrêté est adopté par 31 voix. L'assemblée prend acte du legs de Mme Münch au Musée des beaux-arts.

Aggrégations

L'aggrégation à la commune est accordée aux quatorze personnes d'origine suisse suivantes: Brun, Edouard-René, originaire de Merenschwand (Argovie), né le 31 janvier 1931, relieur, célibataire, pour lui et sa future épouse (le mariage sera contracté le 7 septembre 1957).

Brun, Otto, originaire de Merenschwand (Argovie), né le 2 juillet 1937, maître-relieur, pour lui et son épouse. Gutknecht, Eric-André, originaire de Ried (Fribourg), né le 24 janvier 1907, manoeuvre, pour lui et son épouse.

Joliet, Hercules-Jean, originaire de Montbovon (Fribourg), né le 28 février 1899, sculpteur sur bois, pour lui et son épouse. Marti, Jean-Pierre, originaire de Sumiswald (Berne), né le 27 juin 1924, commerçant, pour lui, son épouse et son enfant mineur.

Marti, René-Ernest-Friedrich, originaire de Sumiswald (Berne), né le 27 juin 1932, commerçant, pour lui, son épouse et son enfant mineur.

L'aggrégation à la commune est accordée aux onze personnes d'origine étrangères suivantes: Anselmetti, Georges-Joseph, ressortissant français, né le 11 mai 1932, ouvrier sur cadrans, pour lui et son épouse.

Estreicher von Rozbierski, Zygmunt, ressortissant polonais, né le 3 décembre 1917, professeur, pour lui, son épouse et ses trois enfants mineurs. Nagy-Mechwart, Nicolas-André, ressortissant hongrois, né le 7 décembre 1940, étudiant, célibataire.

Pugliesi, Giuseppe, ressortissant italien, né le 21 mai 1914, ébéniste, pour lui, son épouse et son enfant mineur.

Pour un nouveau théâtre

M. Cl. Junier (rad.) développe une motion, signée par 34 conseillers généraux, préconisant la création d'un fonds pour couvrir les frais d'étude et éventuellement la participation financière de la commune à la construction d'un nouveau théâtre.

Le fait que la motion est signée par des représentants de tous les groupes montre que la question du théâtre préoccupe chacun. La motion ne préjuge nullement la solution à adopter. Elle a une portée uniquement financière. M. Junier, en passant, rappelle les inconvénients de la salle actuelle, la complexité du problème et demande au Conseil communal qu'il fasse part de son opinion et mette une étude en train.

M. Paul Rognon répond que le Conseil communal accepte la motion. A l'examen du budget 1958 déjà, l'assemblée pourra se prononcer sur le montant du versement annuel au fonds envisagé. Cela dépend évidemment de la situation financière de la ville.

La motion est votée par 34 voix sans opposition.

Interpellations

M. P. Meylan (rad.) interpelle l'exécutif au sujet de la fixation de l'heure (imposée par la commune) d'un ensevelissement ou d'une incinération. M. Fritz Humbert-Droz, directeur de police, répond que le système en vigueur est meilleur que l'ancien et que des arrangements peuvent toujours se faire sur demande.

M. Ph. Favarger (lib.) interpelle le Conseil communal au sujet des études relatives au déplacement du stand de tir du Mail. M. Fernand Martin, directeur des travaux publics, répond que l'exécutif est parfaitement conscient du désir unanime de la population de voir disparaître le stand actuel. Des essais de tir ont été faits au Chant, qui n'ont pas été concluants. D'autres ont été faits sur la décharge publique de Pierre-à-Bot; ils seront poursuivis. Le Conseil communal suit de très près le problème.

Place de jeux

M. P. Meylan (rad.) préconise par motion l'aménagement d'une place de jeux pour enfants au nord de la route bordant les nouveaux immeubles de Fontaine-André. M. Meylan demande qu'en attendant cette réalisation, une limitation de vitesse des véhicules intervienne. M. Fernand Martin répond qu'une telle réalisation est à l'étude et qu'elle pourra se faire vraisemblablement sans grands frais.

La motion est approuvée par 31 voix sans opposition.

Pour des logements à loyer modeste

M. M. Challandes (rad.) développe la motion dont nous avons publié le texte et qui demande au Conseil communal d'étudier une solution permettant de reloger à des prix bas les locataires d'immeubles insalubres. Pour cette catégorie de personnes, les logements créés dans le cadre de l'action en faveur de logements modestes sont d'un prix supérieur à ce qu'elles paient actuellement grâce aux nouvelles mesures édictées par la Confédération (et qui doivent être ratifiées par les Chambres), quelque chose pourrait être fait, à condition que l'Etat et les communes fassent leur part. Encore faudrait-il savoir si l'aide fédérale ira à la démolition des taudis.

M. Fernand Martin accepte la motion au nom du Conseil communal. MM. Paul Rognon, président de l'exécutif, Quartier (soc.) et Bourquin (soc.) prennent également la parole et la motion est adoptée par 33 voix sans opposition. Séance levée à 22 h. 30. D. Bo.

LA CHAUX-DE-FONDS

Suite mortelle d'un accident

(c) Hier, nous avons signalé l'accident survenu dimanche à 17 heures à la Corbatière, au cours duquel un piéton a été renversé par une automobile genevoise. La victime, qui avait été transportée à l'hôpital, est décédée pendant la nuit. Il s'agit d'un ouvrier agricole, M. Louis Nicolass, âgé de 57 ans, d'origine fribourgeoise, qui travaillait chez M. Grezet, agriculteur, à la Corbatière.

Un ouvrier brûlé par une explosion

(c) Lundi matin, un ouvrier, âgé de 30 ans, faisait des travaux dans une chambre en béton, à la rue de l'Hôtel-de-Ville, en utilisant une lampe à souder. Cette dernière ayant fait explosion, il a été assez sérieusement brûlé à la tête et aux mains. Son état a nécessité son transport à l'hôpital.

Un char dans la foule

Au cours du cortège de la Braderie, un chariot entré dans la foule, a la suite d'une fausse manoeuvre. Parmi les spectateurs, deux hommes, une femme et deux enfants furent légèrement blessés, et durent recevoir les soins d'un médecin.

VUE-DES-ALPES

Un cambriolage manqué

(sp) Dans la nuit de samedi à dimanche, à 23 h. 15 environ, un individu s'est introduit dans la cuisine du restaurant du Bas des Loges en passant par la fenêtre restée entrouverte. Après avoir visité la cuisine, puis la cave, il s'introduisit dans le local de débit non éclairé. Il fut surpris par la présence de la tenancière du restaurant assise dans l'obscurité.

Malgré la menace d'un revolver chargé, Mlle Marie Frey, grâce à sa présence d'esprit, fut assez énergique et persuasive pour faire fuir ce triste individu, puis téléphona à la police cantonale de Cernier qui parvint, après certaines recherches, à mettre la main au collet de ce peu intéressant personnage.

Il s'agit d'un récidiviste, Georges Ritz, ancien pensionnaire de Thorberg.

VAL-DE-TRAVERS

Tribunal de police du Val-de-Travers

(c) Composé du juge Jean-Claude Landry, président, et de M. Armand Blaser, greffier, le tribunal de police du Val-de-Travers a siégé lundi après-midi à Môtiers.

Violation d'obligation d'entretien

M. D., actuellement au Locle où il vit maritalement avec son ex-femme, était poursuivi pour une violation d'obligation d'entretien par la commune des Bayards ayant charge d'un enfant du débiteur.

La commune n'étant pas représentée à l'audience et le président ayant des doutes quant à la réalisation de l'infraction, M. D. a été libéré. Les frais ont cependant été mis à sa charge par 48 fr. 50. Il devra sans tarder s'arranger avec la commune pour le paiement de cette pension.

Une conciliation

Il y a quelques semaines, en sortant du café du Furlin, à Noiraigue, G. K. de Couvet, a avec son véhicule à moteur, enfoncé l'auto de A. B. de Couvet également, mais qui se trouvait chez sa fiancée, laquelle recevait ce soir-là le P.-C. Servette de Genève dans son appartement.

Après l'accrochage, la fiancée intervint. Cela finit par une discussion problématique, mais le P.-C. K. était accusé de diffamation et d'injure et A. B. de voies de faits.

Le président a tenté avec succès la conciliation, des retraités de plainte ayant été faits, K. et B. payant chacun 3 fr. de frais.

Les plus courtes plaisanteries...

Un agriculteur venu à la foire de Couvet y trouva E. J., copain de service, muni qu'il n'avait pas revu depuis 12 ans. A la table, où se trouvaient trois autres personnes, J. fit allusion à un «bateau» monté par l'escadron pour faire marcher l'ami durant la mobilisation.

Vexé, l'interpellé ne comprit pas la farce. Il a porté plainte, échafaudant toutes sortes de suppositions sur les intentions de J. pour attenter à son honneur.

Le juge est bien aise d'expliquer par A + B qu'il serait plus sage que les antagonistes suivissent le conseil du procureur général souhaitant qu'ils laissent tomber l'affaire et aillent prendre ensemble le verre de l'amitié, rien n'y fit. Le plaignant ne voulant pas en démordre, il devra administrer des preuves... A moins que d'tel là il ne se ravise.

Ivresse au guidon

Un ouvrier de fabrique de Buttes, J. F., était allé avec un ami à la Robellaz, où il but plus que de raison. Rentré au village, son ami lui offrit sa moto. F., en redescendant la route du Mont-de-Buttes, manqua un virage et fit une violente chute en contre-bas de la route.

F. a été gravement blessé, car aujourd'hui encore, il est imparfaitement rétabli. Il a été soumis à une prise de sang au moment de l'accident. L'analyse révéla une alcoolémie de 2.28 pour mille. En roulant, le conducteur ne possédait ni son permis de conduire ni celui de circuler.

Il a entièrement admis les faits. Ses aveux ont été spontanés. Le tribunal a infligé à J. F. cinq jours d'arrests pour ivresse au guidon, 35 fr. d'amende pour perte de maîtrise et circulation sans permis, plus 85 fr. de frais judiciaires.

Comme le prévenu ne savait pas, au moment où il buvait qu'il circulait à moto, le surils lui a été accordé et le décal d'épreuve fixé à un an. C'est aussi au bout de ce laps de temps que, si sa conduite est bonne, l'amende sera radiée de son casier judiciaire.

FLEURIER

Blessé par l'éclatement d'un pneu

(c) Lundi matin, M. Marcel Pousaz, marchand de cycles, domicilié à la Grand-Rue, a été blessé par l'éclatement d'un pneu en gonflant ceux du scooter d'un client au moyen d'un compresseur. Il a notamment reçu au visage un cercle métallique projeté par la déflagration.

M. Pousaz, qui saignait abondamment, a été transporté à l'hôpital en automobile. On ne peut encore se prononcer sur son état.

Au moment de l'accident, M. Pousaz venait d'apprendre que son frère, M. Henri Pousaz, avait été blessé à motocyclette le soir précédent en montant la route Buttes-Noirvaux et qu'il était hospitalisé à l'infirmerie de Sainte-Croix.

TRAVERS

La course des 70 ans et plus...

(c) Cette course réussie a eu lieu samedi, par un temps superbe. Organisée par le Collège des anciens et avec la participation financière du Conseil communal, elle a amené en 21 voitures obligamment mises à disposition et un petit autocar, une cohorte de près de septante personnes de 70 à 87 ans. Nos doyens n'ont pu venir...

La randonnée, au ralenti, permit à tous d'admirer les bords du lac de Neuchâtel et le lac de Morat. Un arrêt avec collation substantielle à Praz fut l'occasion de moments charmants: petit discours du pasteur Roulet, chants fort bien choisis et chantés de Mlle Marguerite Treillard, message du Collège des anciens, salut du Conseil communal par l'un de ses membres, M. Henri Treillard et remerciements exprimés par une dooyenne, Mme Guillaume Gentil.

Au retour, une halte sur la terrasse du temple de Montet fut la bienvenue en cette soirée maïssante.

A l'arrivée à Travers, beaucoup de monde entendit le bref message du chef de course et le chant d'un cantique. Une toute belle sortie et beaucoup de joie chez nos doyens.

A l'année prochaine, disait, en s'en allant ravi et reconnaissant, un brave monsieur de 85 ans.

A LA FRONTIERE

MONTBÉLIARD

Décès du maire

M. Lucien Tharradin, sénateur-maire de Montbéliard, a succombé lundi matin à une crise cardiaque.

M. Tharradin, qui avait été réélu à la dernière consultation sénatoriale, accomplissait son troisième mandat municipal.

REGIONS DES LACS

PORTALBAN

Assemblée communale

(c) Cette assemblée a eu lieu samedi soir, au local habituel. Elle avait un caractère important. En effet, après une âpre discussion, le projet scolaire a été accepté. Le vote a donné le résultat suivant: pour la réforme scolaire: 21 contre 2. Il s'agit de la transformation du collège et de la construction d'une maison d'habitation pour l'inststituteur. Les plans ont été immédiatement présentés. Ce sera donc la fin de la fusion des classes de Portalban avec celles de Delley.

Monsieur Emile Apothéloz, à Pesoux; Madame et Monsieur Maurice von Allmen, à Pesoux; Monsieur Charles Roncoroni, à Pesoux;

Monsieur et Madame André von Allmen et leur petite Michèle, à la Chaux-de-Fonds; Madame et Monsieur Eric Monnier, à Neuchâtel, ainsi que les familles Frigerio, Ramelet, Müller, parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès, à Pesoux, de

Madame Emile APOTHÉLOZ

née Charlotte MULLER

leur très chère et bien-aimée épouse, mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, nièce et amie, que Dieu a repris à Lui dans sa 68me année, après une pénible maladie, supportée avec courage et résignation.

Pesoux, le 31 août 1957.

Maman chérie, toi qui fus notre guide sur la terre, Tu nous quittes, nous laissons seuls (en une immense douleur, Tu as vaillamment supporté le séjour des misères. Dors en paix, maintenant, au ciel (et dans nos cœurs, Nous t'avons tant aimée, ô bonne (et tendre maman! Ton souvenir si cher sera notre (seul bonheur.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu mardi 3 septembre, à 13 heures, à Pesoux.

Culte pour la famille à 12 h. 30 au domicile mortuaire: Ernest-Roulet 13.

Le comité de la Société de musique «L'Echo du Vignoble», Pesoux, a le pénible devoir d'informer ses membres du décès de

Madame Emile APOTHÉLOZ

membre honoraire.

Monsieur et Madame Marc Hofers-Grosperrière et leurs filles Claire-Lyse et Maryline; Monsieur et Madame Ernest Berthoud, leurs enfants et petits-enfants, à Cully;

Madame Léon Berthoud, ses enfants et petits-enfants, à Neuchâtel; Madame Paul Berthoud, ses enfants et petits-enfants, à Lausanne;

les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Monsieur et Madame Ernest Borel, à Neuchâtel; Mesdemoiselles Suzanne et Lise de Merveilleux, aux Geneveys-sur-Coffrane;

Monsieur le docteur Paul Grosperrière, ses enfants et petits-enfants, à Lausanne; les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Monsieur et Madame Paul Borel-Grosperrière, à Neuchâtel, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame Emile APOTHÉLOZ

née Alice BERTHOUD

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, arrière-grand-tante et parente, que Dieu a rappelée à Lui, après une courte maladie, dans sa 83me année. Neuchâtel, le 31 août 1957. (Trois-Portes 20)

Père, mon désir est que la ôte je suis, ceux que Tu m'as donnés y soient aussi avec moi. Jean 17: 24. II Timothée 1: 12.

L'enterrement aura lieu mardi 3 septembre, à 11 heures. Culte pour la famille au domicile mortuaire à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

LE MENU DU JOUR

Bouillon
Légumes divers
Pommes nature
Bouilli
Sablés aux amandes
... et la manière de le préparer
Sablés aux amandes. — Râper 150 grammes d'amandes non mondées et les rôtir légèrement dans une poêle. Les mélanger ensuite avec 50 grammes de farine, 300 grammes de beurre, 200 grammes de sucre et 2 cuillerées de kirsch. Laisser reposer la pâte pendant une demi-heure puis l'abaisser à 1/2 cm. d'épaisseur. Découper des ronds assez grands que l'on partage en quartiers. Badigeonner ces quartiers de jaune d'œuf et les cuire au four pendant un quart d'heure à chaleur moyenne.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 2 septembre. Température: Moyenne: 15,3; min.: 12,3; max.: 21,2. Baromètre: Moyenne: 721,7. Eau tombée: 0,1. Vent dominant: Direction: ouest, modéré jusqu'à 13 h., nord-ouest assez fort ensuite jusqu'à 19 h. 30. Etat du ciel: très nuageux à couvert. Petite averse à 3 h. 45.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel 719,5)



Niveau du lac du 1er sept. à 5 h.: 429,24
Niveau du lac du 2 sept. à 6 h. 30: 429,23
Température de l'eau: 19°

Prévisions du temps: Valais, nord des Alpes, nord et centre des Grisons: Ciel généralement très nuageux ou couvert. Précipitations régionales. Températures passagèrement en hausse. Vents irréguliers d'ouest à nord-ouest, généralement modérés à forts en montagne.

Sud des Alpes et Engadine: temps particulièrement ensoleillé. Nébulosité variable, par moments forte. Averses ou orages locaux. En plaine, températures comprises entre 20 et 25 degrés dans l'après-midi.

LA VILLE

Confirmation des catéchumènes d'été

Dimanche, à la Collégiale, treize catéchumènes de la paroisse réformée, instruits pendant les vacances d'été par le pasteur André Perret, ont été reçus dans l'Eglise au cours d'un culte de ratification et de première communion.

Ils ont passé aux aveux

Les quatre cambrioleurs dont nous avons annoncé récemment l'arrestation ont été entendus à plusieurs reprises par le juge d'instruction et ont avoué avoir cambriolé la fabrique de tricots de Colombier, où ils s'étaient emparés de 4500 fr.

SERRIÈRES

Un piéton renversé

Hier à 12 h. 05, un jeune cycliste, M. R., a renversé un piéton, M. B. M., qui traversait la rue des Battieux et qui avait eu une hésitation. Souffrant d'une commotion et de blessures à la tête, M. B. M. a été conduit à l'hôpital Pourtalès par l'ambulance de la police.

VIGNOBLE

BEVAIX

La fête d'été de la Société d'histoire Elle s'est déroulée samedi avec un plein succès et avec la participation de quelque deux cents personnes. Après une réception à l'Abbaye, les membres de la société entendirent au temple les saluts de M. Louis-Edouard Roulet, président, une allocution de M. Jean-Claude Ribaux, président du Conseil communal, et un travail de M. Alfred Schneeg sur l'histoire de Bevaix. A l'occasion de cette réunion fut proclamé le nom du lauréat du prix Bachelin de peinture. Le jury a désigné le peintre Jean-Pierre Schmied, connu sous le nom d'artiste de Lermite.

Nous reviendrons en détail sur cette manifestation.

L'IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL se fera un plaisir de vous soumettre sa nouvelle collection de CARTES DE VISITE

FONTAINEMELON

Une jambe cassée

(sp) Lundi à 16 h. 30, un enfant, le jeune Christinat, âgé de 11 ans, qui jouait sur la route cantonale, s'est jeté contre un cycliste et eut la jambe gauche cassée. Après avoir reçu les soins d'un médecin, il fut transporté à l'hôpital de Landeueux par l'ambulance du Val-de-Ruz. Le cycliste, un ouvrier de Cernier, fut légèrement blessé à la tête.

PESEUX

Du feu aux gadoues

(c) A la fin de la semaine dernière, un feu d'une certaine violence s'est déclaré aux gadoues de la commune, sises sur territoire d'Auvernier, dans le quartier des Montillier.

Le directeur des travaux publics se vit dans l'obligation d'allumer les premiers secours qui, sous la conduite du premier-lieutenant Vivot, parent se rendre maîtres du feu en disposant d'une citerne d'environ 6000 litres qui se trouvait à proximité et qui sert habituellement aux sulfatages.

Après une heure d'efforts, tout rentra dans l'ordre.

VAL-DE-RUZ

BODEVILLIERS

Un nouvel accident de travail

(c) Samedi après-midi, un agriculteur de la Jonchère, M. J. R., rentra chez Malvilliers avec deux chars de moisson actionnés par un tracteur. Suivait son domestique italien avec un cheval attelé à une râteleuse. Pour une cause inconnue, à la hauteur du restaurant de la Rochette, le cheval s'emballa et vint se jeter contre le dernier char de moisson puis, faisant un brusque écart, enfonça la porte de la remise de la ferme de M. Maridor. Malheureusement, dans cette aventure, le domestique eut la mâchoire cassée et fut conduit à l'hôpital de Landeueux. Par contre, si le cheval s'en tire sans trop de mal, il n'en est pas de même de la râteleuse qui a subi d'importants dégâts.

CERNIER

Retournée des classes

(c) C'est lundi 2 septembre que les écoliers des classes primaires ont repris le chemin du collège après sept semaines de vacances peu ensoleillées, pour commencer le trimestre d'automne. Certains sont heureux de reprendre les leçons, d'autres le sont moins et pensent déjà aux vacances d'automne, en octobre.

FONTAINEMELON

Une jambe cassée

(sp) Lundi à 16 h. 30, un enfant, le jeune Christinat, âgé de 11 ans, qui jouait sur la route cantonale, s'est jeté contre un cycliste et eut la jambe gauche cassée. Après avoir reçu les soins d'un médecin, il fut transporté à l'hôpital de Landeueux par l'ambulance du Val-de-Ruz. Le cycliste, un ouvrier de Cernier, fut légèrement blessé à la tête.

DOMBRESSON

Une moto prend feu

(c) Le gendarme de notre localité, qui revenait de la montagne de Chaumont, dimanche, à moto, a eu la désagréable aventure de voir sa machine prendre feu et de ne pas pouvoir l'éteindre.

FÊTE DE L'ECOLE DU DIMANCHE

(c) La fête de l'Ecole du dimanche, aux Planches, a eu lieu dimanche après-midi. Ses enfants s'y sont rendus en suivant des pistes-concours qui ont eu beaucoup de succès. Des jeux ont été organisés sur place et M. Pernin, pasteur, a prononcé l'allocution de circonstance. Une modeste collation a été offerte aux participants.</